C.R.I.C. N° 183 (2010-2011)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité

Mardi 12 juillet 2011

*Application de l’art. 151 du règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 4

Organisation des travaux..... 4

Examen de l'arriéré..... 4

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 5-IIIa (2010-2011) N° 1 et 2);

*Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 5-IVbcd (2010-2011) N° 1 et 2, annexes 7 et 9*partim*)*..... 4

Désignation d'une rapporteuse..... 4

Exposé de M. le Ministre Henry

Orateurs : M. le Président, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 4

Observations de la Cour des comptes..... 6

Exposé de M. Dubois, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

Orateurs : M. le Président, MM. Dubois, Auditeur adjoint à la Cour des comptes, Borsus, Mme de Coster-Bauchau, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, M. Desgain..... 6

Discussion générale

Orateurs : M. le Président, MM. Senesael, Desgain, Dodrimont, Gadenne, Mme de Coster-Bauchau, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 13

Vote..... 26

Confiance à la rapporteuse..... 26

Questions orales

Question orale de M. Bayet à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la politique d'assainissement des sols »

Orateurs : M. le Président, M. Bayet, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 26

Question orale de M. Langendries à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'urgence de mettre en oeuvre la zone d'activité économique de Saintes Il (Tubize)»

Orateurs : M. le Président, M. Langendries, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 28

Question orale de M. Binon à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'implantation de silos de stockage de matières agricoles en zone agricole au plan de secteur »

Orateurs : M. le Président, M. Binon, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 31

Question orale de M. Senesael à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le rapport urbanistique et environnemental pour le centre de loisirs d'Antoing »

Orateurs : M. le Président, M. Senesael, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 32

Question orale de M. Senesael à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le dragage des canaux, rivières et fleuves wallons »

Orateurs : M. le Président, M. Senesael, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 33

Question orale de Mme Kapompolé à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le financement des associations environnementales »;

Question orale de M. Dodrimont à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le financement des associations environnementales »

Orateurs : M. le Président, Mme Kapompolé, M. Dodrimont, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 35

Question orale de Mme Salvi à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « les mesures à developper pour prévenir les affaissements de sols dus à la sécheresse et au réchauffement climatique »

Orateurs : M. le Président, Mme Salvi, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 36

Question orale de Mme Goffinet à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'approbation par un arrêté ministériel du résultat de l'étude de zones d'assainissement autonome prioritaire »

Orateurs : M. le Président, Mme Goffinet, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 38

Liste des intervenants..... 40

Abréviations courantes..... 41

Présidence de M. Michel de Lamotte, Président

- La séance est ouverte à 9 heures 50 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

L'interpellation de M. Borsus sur «la politique de réhabilitation des anciennes décharges en Wallonie» à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité est retirée.

Les questions de:
- M. Lenzini sur «la valorisation de la friche industrielle dite du «Sartel» à Houtain-Saint-Siméon (Oupeye)»;
- Mme Defraigne sur «la possibilité d'un tram automatisé et en site propre à Liège»;
- Mme Defraigne sur «les parkings relais pour le futur tram» à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité sont transformées en questions écrites.

Les questions de:
- M. Crucke sur « le schéma de structure communal (SSC) »;
- M. Maene sur « la participation de la population dans l'élaboration du schéma de structure communal »;
- M. Stoffels sur « les infractions urbanistiques »;
- M. Stoffels sur « la révision du SDER »;
- M. Crucke sur « l'exercice du droit de préemption »;
- M. Crucke sur « les sanctions relatives aux infractions liées au bruit »;
- Mme Targnion sur «l'installation de la SPGE rue des Ecoles à Verviers» à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité sont retirées.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

M. le Président. – Il n'y a pas de demande concernant l'arriéré.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2011 (DOC. 5-IIIa (2010-2011) N° 1 ET 2)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2011 (DOC. 5-IVbcd (2010-2011) N° 1 ET 2, ANNEXES 7 ET 9*PARTIM*)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 5-IIIa (2010-2011) N° 1 et 2) et du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011.

Désignation d'une rapporteuse

M. le Président. – Mme Cremasco est désignée en qualité de rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Exposé de M. le Ministre Henry

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, nous voici réunis pour cette dernière commission de l'année pour discuter de l'ajustement.

M. le Président. – Il y en a encore une jeudi.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – tout à fait, mais c'est une commission réservée aux auditions, il n'y a pas d'aspect décisionnel.

L'ajustement ici présenté est dans la continuité du budget initial avec quelques impulsions à différents endroits.

En ce qui concerne les recettes, il y a une adaptation du montant relativement mineure de 28000 euros concernant la taxe sur les sites d'activités économiques désaffectés. C'est donc simplement un ajustement sur base du relevé des montants et du nombre de sites.

Ici, vous avez le tableau reprenant les différents budgets qui me concernent et que nous allons examiner plus en détail. On peut voir qu'il n'y a pas de changement majeur dans ces différents budgets.

Nous avons une augmentation des dépenses de l'ordre de 8 millions d'euros, dont 8210000 en crédits d'engagement et 7820000 en crédits d'ordonnancement. Ce sont, en réalité, des augmentations pour la plus grosse partie — environ 80% — qui sont essentiellement dus à la reprise du plan de financement SOWAFINAL qui ne s'est pas encore concrétisé et qui est donc réinscrit selon la ventilation initiale prévue. Il n'y a donc pas de changement, il n'y a pas de dépenses nouvelles qui correspondent à ces augmentations.

Le reste des augmentations est tout à fait mineur, comme attendu bien entendu dans l'ensemble du budget du gouvernement vu la situation budgétaire générale.

Si l'on parcourt les différents programmes, il y a, au niveau du Secrétariat général, une dotation de 104000 euros pour la cellule environnement-santé. C'est le début du travail, à savoir l'alimentation, par la Ministre de la Santé et moi-même, de cette cellule pour activer ses premiers travaux. On avait évoqué, si vous vous rappelez, ce sujet au budget initial puisque la dotation n'était pas encore activée et, comme prévu, on l'alimente d'un premier montant.

Il y a également transfert de 111000 euros à la fonction publique, pour le personnel, comme c'est convenu également dans l'ensemble des compétences ministérielles là où le personnel, en tant que tel, est rattaché à la fonction publique au départ de budgets fonctionnels.

Au niveau du Secrétariat général, il y une réduction du budget de la géomatique, tout simplement parce que les recrutements sont en cours, mais se sont étalés dans le temps par rapport à ce qui était planifié initialement.

On en arrive à la mobilité, au niveau de l'AB 14.01, le programme fonctionnel. Il y a l'imputation des budgets informatiques, pour lesquels il est traditionnel que ces montants soient précisés à l'ajustement.

On retrouve, pour ce qui concerne le projet «Wallonie cyclable», les communes pilotes au niveau du 14.02, avec comme principale modification le fait qu'un crédit non dissocié devienne un crédit dissocié; c'est donc une question de technique budgétaire de pouvoir étaler dans le temps. Il y a également transfert pour la partie personnel de 36000 euros à la fonction publique, pour l'engagement lié au projet «Wallonie cyclable». Il n'y a pas de changement majeur à signaler pour le 14.02, en dehors de cela.

Pour le programme 14.03, il y a une augmentation importante concernant ce que l'on appelle les bus bleus, à savoir le transport interne. Cette augmentation est due aux frais de carburant et à des factures 2010, ce qui représente donc 468000 euros supplémentaires.

Il y a également un nouveau budget prévu pour l'accompagnement du projet de tram à Liège, puisque vous savez qu'il entre dans une phase de plus en plus opérationnelle. Un budget de 250000 euros a donc été prévu à cette fin.

Evidemment, on retrouve la prise en compte de la première tranche d'exploitation du métro de Charleroi, pour 500000 euros sur cette année, qui fait partie de la dotation générale puisque, dans ce même article, il y a également d'autres modifications, à savoir notamment 215000 euros supplémentaires pour le transport PMR, correspondant à l'adaptation de l'indemnité kilométrique dans la prise en charge par les associations que l'on a déjà évoquée d'ailleurs à l'occasion de questions parlementaires. On retrouve aussi la régularisation habituelle des engagements sociaux, pour 1345000 euros, une augmentation et, *a contrario*, une diminution de 700000 euros pour ce qui concerne la rétrocession des TEC pour les jours non prestés, correspondant aux fameux jours de grève induisant une rétrocession de la dotation correspondante à la région.

On en arrive à la partie relative à l'environnement. Pour ce qui concerne le 15.01, il s'agit essentiellement d'adaptations techniques. Au niveau du 15.02, il y a la réduction du nombre de PTP, ce qui correspond aussi à un programme général sur l'ensemble des compétences fonctionnelles.

Au niveau de l'ISSeP, il y a une augmentation de 45000 euros pour le développement du plan stratégique triennal de la nouvelle direction qui a été installée, et un budget spécifique de 150000 euros pour ce qui concerne le parking qui doit être pris en charge également.

Il y a évidemment un budget important pour l'éco-technopôle, charge du passé qui n'avait pas été assumée. Il est donc prévu 967000 euros, ce qui est la dernière tranche de capital pour l'éco-technopôle

et une prise en charge de 370 000 euros pour les frais généraux. On est donc là totalement sur des engagements de la législature passée, mais définitivement honorés dans ce budget ajusté.

Il y a une modification et une augmentation en ce qui concerne les CRIE et les subventions. On transfère 310 000 euros de la création des CRIE vers le soutien aux CRIE existants, et on retrouve également une augmentation des subventions de manière générale, pour lesquelles nous avons énormément de demandes. Cette augmentation ne suffira évidemment pas à combler l'ensemble des demandes mais permettra quand même de pouvoir honorer davantage de ces demandes.

Il y a également, au niveau du programme 15.13, des transferts budgétaires vers la fonction publique. Ce sont les transferts de personnel en ce qui concerne le DEE et l'OWD, de 626 000 euros en ce qui concerne l'AB 12.03 et pour la 40.01, c'est le personnel de l'AWAC qui sera désormais pris en charge également par la fonction publique. Là aussi, c'est du jeu d'écriture interne entre fonction publique et compétences fonctionnelles.

Il y a bien sûr l'adaptation des soldes initiaux du Fonds des déchets et du fonds de l'environnement, en fonction des soldes réels du 1er janvier 2011, comme chaque année également. Il n'y a donc pas de changement majeur par rapport à l'initial de ce point de vue là, si ce n'est quelques adaptations techniques au niveau du programme 15.14.

J'en arrive à l'aménagement du territoire, avec le programme 16.02, où il y a adaptation des rémunérations de la CDT, mais aussi des prévisions des salaires au niveau de la CRAT puisqu'il y a eu une reprise du salaire directement par la région, là où cela avait été initialement comptabilisé au niveau du CESRW.

On retrouve aussi une augmentation des subventions pour les maisons de l'urbanisme et l'ensemble des politiques qui ont été mises en œuvre : prix de l'architecture, atelier du territoire et des moyens de la CPDT.

Un important budget est aussi prévu au niveau du programme 16.03 pour la réhabilitation du site de Boch Keramis à La Louvière qui est transféré vers les compétences du Ministre Lutgen, dans la mesure où cela concerne uniquement le patrimoine. C'est donc un budget de presque 1 700 000 euros, il y aura également une contribution sur le budget propre du Ministre Lutgen et différentes adaptations. Bien sûr, les montants du fonds de réhabilitation paysagère et les variations importantes que j'évoquais au départ concernant le montage SOWAFINAL, constituent simplement une prise en compte du fait que le programme n'a pas encore été revu comme prévu à l'initial. Il le sera ultérieurement, je ne fais donc que l'inscrire comme cela m'avait été transmis par le Ministre du Budget.

Pour ce qui concerne le budget de l'OWD, il y a donc une croissance des dépenses de 3 520 000 euros pour prendre en charge une facture qui n'avait pas pu être payée en 2010 ; il s'agit de la valorisation des papiers cartons. Il y a un budget qui est à l'équilibre par prélèvement complémentaire dans le Fonds des déchets. J'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer précédemment, cela concerne essentiellement les subsides aux intercommunales et, comme vous le savez, le fonds permet de prendre en charge de très nombreux remboursements puisqu'il est fortement doté actuellement.

Au niveau de l'AWAC, il y a de nouveau modification, vers la fonction publique, de 520 000 euros, correspondant au pendant de ce que j'évoquais précedemment dans le budget fonctionnel. On retrouve également un prélèvement compensatoire sur le fonds de l'AWAC pour financer ces dépenses.

Il y a ensuite, dans les dépenses, une mise en œuvre de la directive concernant les quotas d'émission de gaz à effet de serre. On l'a évoqué également précédemment puisque c'est évidemment un aspect très important que nous devions réussir pour ne pas mettre en difficulté nos entreprises, notamment, sur l'attribution des quotas gratuits de gaz à effet de serre.

Au niveau de l'ISSeP, vous retrouverez une augmentation de 600 000 euros pour le parking que j'ai évoqué, mais aussi un montant de 95 000 euros correspondant au transfert de l'OWD pour deux missions nouvelles, la pollution diffuse et la méthode de gestion des sédiments. Cela représente donc une augmentation de 600 000 euros au total.

Voilà, Monsieur le Président pour cette présentation rapide. Je pense qu'il n'y a pas eu de changement majeur, si ce n'est une charge du passé qui a dû être imputée sur cette année, quelques actions nouvelles et adaptations en ce qui concerne les CRIE, les PMR, et évidemment le transfert du budget Boch Keramis mais qui est simplement un transfert entre deux ministres fonctionnels. Pour le reste, on est vraiment dans la continuité du budget initial.

OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

Exposé de M. Dubois, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

M. le Président. – La parole est à M. Dubois, Auditeur adjoint à la Cour des comptes.

M. Dubois, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. – Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs les Commissaires, Monsieur le Ministre, dans son rapport portant sur les projets de premier ajustement des budgets pour l'année 2011 de la Région wallonne, la cour a commenté les propositions de crédits de trois allocations de base de programmes budgétaires concernant des thématiques abordées par la présente commission.

Il s'agit de trois allocations de base de la division organique 15 — Agriculture, ressources naturelles et environnement. Ce sont trois allocations de base qui ont déjà été abordées en partie par M. le Ministre dans sa présentation, je vais y revenir pour quelques précisions plus techniques.

La première allocation de base concernée est l'allocation 63.01 — Subventions pour la création de centres régionaux d'initiation à l'environnement, du programme 15.3 — Développement et étude du milieu

Le projet d'ajustement prévoit la suppression des crédits de cette allocation de base en la diminuant de 0,3 million d'euros, et ce, aussi bien en engagement qu'en ordonnancement.

Le programme justificatif du Ministre de l'Environnement justifie cette diminution par le fait qu'il n'y a pas de subvention prévue cette année au secteur public en vue de l'aménagement de la construction de centres régionaux d'initiation à l'environnement. De fait, dans son rapport sur le projet de budget, pour l'année 2011, la cour avait rappelé que, d'après le code de l'environnement, si le gouvernement est bien chargé de veiller au fonctionnement des CRIE en leur octroyant une subvention annuelle, aucune subvention en matière d'investissement n'est prévue puisque ledit gouvernement est chargé de mettre à disposition des CRIE les biens immobiliers et mobiliers nécessaires à la réalisation de leurs missions.

Il apparaît donc que les crédits mentionnés à l'allocation de base 63.01 au budget initial l'ont été par erreur et qu'ils auraient dû être alloués à l'allocation de base 72.01 — Aménagement ou construction de CRIE.

Lors de la séance de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 6 décembre 2010 au cours de laquelle fut présenté le projet de budget pour l'année 2011, le Ministre de l'Environnement avait reconnu cette erreur technique et avait annoncé une correction par une réallocation de crédits dans les semaines suivantes et, en tout cas, dès le mois de janvier.

Une première réallocation de 0,4 million d'euros en crédits d'engagement et 0,1 million d'euros en crédits d'ordonnancement à bien été opérée vers l'allocation de base 72.01. Cependant, celle-ci n'a été réalisée qu'en mai 2011. Cette réallocation tardive combinée au délai plus long que prévu pour le recrutement d'un architecte chargé du suivi de ses dossiers d'aménagement du CRIE, ont généré un important retard dans la réalisation des travaux visant à la sécurisation, l'aménagement ou la restauration de différents bâtiments abritant plusieurs CRIE.

Aucun dossier n'a en effet été engagé depuis le 1er janvier 2011 sur les crédits de l'allocation de base 72.01.

Les marchés publics concernant les travaux les plus urgents devraient être lancés assez rapidement après la réalisation d'une réévaluation des besoins pour chaque CRIE concerné.

La seconde allocation de base ayant fait l'objet d'un commentaire est l'allocation de base 81.01, à savoir la participation de la région au sein de la programme 15.03. Il s'agit d'un partenariat public-privé constitué en 2009 en vue d'exploiter une installation de dimension semi-industrielle permettant de réaliser des expériences de thermo-conversion offrant la possibilité de mener des recherches dans les domaines de technologies propres. Cette installation appartenait auparavant à l'ISSEP.

Ce partenariat regroupe des actionnaires de quatre types : la Région wallonne, des grandes entreprises, des PME et des universités. La Région wallonne possède plus de 72 % des parts sociales de la société, ce qui représente un montant total de 2 167 500 euros, libérés à concurrence de 1 033 750 euros à la constitution de la SCRL.

Les crédits proposés dans le cadre de l'ajustement au niveau de l'allocation de base 80.01 s'élèvent à 967 000 euros et doivent permettre, selon le programme justificatif du Ministre de l'Environnement, la libération de la seconde tranche de capital prévue dans le plan d'affaires, joint à la notification du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 concernant l'approbation de la création de ce partenariat public-privé.

L'engagement et l'ordonnancement de ce montant amèneraient donc la part libérée de la participation de la Région wallonne dans cette société à 2 000 750 euros. D'après le plan d'affaires précité, le solde de l'investissement serait pris en charge par une réaffectation des crédits de l'ISSEP.

La Cour des comptes attire cependant l'attention sur le fait que les crédits non dissociés destinés à la libération de la seconde tranche de capital ont déjà fait l'objet d'un engagement à hauteur de 960 250

euros en 2008 sans être ordonnancés au cours de cette même année. Reportés en 2009, ils n'avaient à nouveau fait l'objet d'aucun ordonnancement et étaient dès lors tombés en annulation.

Par ailleurs, la classification de cette dépense en code 8 implique que la région puisse être considérée comme un actionnaire ou un investisseur normal, anticipant un retour sur investissements.

Or, le plan d'affaires mentionné ci-dessus ne fait état d'aucun élément prévoyant un quelconque retour sur investissement sous la forme, par exemple, d'un flux futur de dividendes pour la Région wallonne.

La dernière allocation de base commentée est l'allocation de base 01.01 — Fonds pour la gestion des déchets, du programme 15.13. Le projet d'ajustement propose une augmentation de l'ordre de 21 millions d'euros des montants concernant le solde du fonds au 1er janvier, le disponible pour l'année ainsi que le solde du fonds au 31 décembre. Le programme justificatif du Ministre de l'Environnement justifie cette forte augmentation par la prise en compte de la situation réelle du fonds au 1er janvier 2011, correspondant au solde de ce même fonds au 31 décembre 2010, soit 48,2 millions d'euros. Ce même programme précise que, dans la mesure où les dépenses à charge des fonds organiques renseignées dans les budgets et ajustements budgétaires sont automatiquement alignés sur les recettes de l'année, les soldes au 31 décembre figurant dans lesdits documents correspondent systématiquement au solde au 1er janvier et sont donc purement théoriques.

En ce qui concerne le fonds pour la gestion des déchets, ce solde est d'autant plus théorique que le budget ajusté présenté à l'OWD prévoit un prélèvement sur le fonds de l'ordre de 56,4 millions d'euros alors que les dépenses à charge du fonds inscrites au projet du budget ajusté de la Région wallonne ne s'élèvent qu'à 23,8 millions d'euros.

L'ampleur du prélèvement prévu au budget de l'OWD est essentiellement due à l'augmentation importante du montant visant le paiement des subventions pour le remboursement des annuités des emprunts contractés par les intercommunales de gestion des déchets.

L'alignement des dépenses à charge du fonds sur les recettes estimées de l'année est donc à l'origine d'un manque de transparence quant aux différents chiffres présentés au parlement.

Cette situation est d'autant plus dommageable que le montant pris en compte pour le calcul total alloué au programme budgétaire, sur lequel porte l'autorisation des dépenses par le parlement, est le montant inscrit en regard de la rubrique « Dépenses à charge du fonds » et non le montant disponible pour l'année. En outre, ce décalage entre les dépenses mentionnées au budget de la région proprement dite et le prélèvement prévu au budget de l'OWD devrait être pris en considération pour le calcul du solde de financement.

Voilà qui termine mon intervention, merci pour votre attention.

M. le Président. – Merci, Monsieur Dubois pour votre intervention.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Oui je n'interviens pas globalement, mais j'ai des clarifications à solliciter.

M. le Président. – Je vous propose la technique suivante : s'il y a des questions de clarification dans la présentation et les observations de la Cour des comptes, je vous suggère de les poser maintenant et, ensuite, nous passerons à la discussion générale sur l'ajustement et nous voterons.

Monsieur Borsus, vous avez la parole.

M. Borsus (MR). – J'ai effectivement un vrai problème concernant la dernière partie de l'intervention de M. Dubois. J'ai un vrai problème concernant les chiffres du fonds et je ne suis pas le seul puisque, manifestement, la Cour des comptes va au-delà de la technicité du propos, mais il faudrait vraiment qu'on mesure ce qui vient d'être exposé devant nous.

On a donc ici ces chiffres qui ne correspondent manifestement pas. Je relis le propos de la Cour des comptes : « *Le budget ajusté par l'OWD prévoit un prélèvement sur le fonds de l'ordre de 56,4 millions d'euros alors que les dépenses inscrites au projet de budget ajusté ne s'élèvent qu'à 23,3 millions d'euros* ». Vous avez tout le développement. Est-ce qu'on mesure bien la conclusion ?

En outre, ce décalage entre les dépenses mentionnées au budget de la région proprement dite et le prélèvement prévu au budget de l'OWD devra être pris en considération pour le calcul du solde de financement. Donc, lorsque j'examine le dossier, je constate que le programme justificatif du ministre évoque un prélèvement sur le fonds organique des déchets de 23 752 000 euros pour l'année 2011, alors que, dans le programme justificatif des budgets des OIP de la Région wallonne, document 5 IV BCD N°1 annexe 9, on prévoit explicitement un prélèvement de 56 420 000 euros en 2011 sur le Fonds des déchets.

Il y a une divergence qui me paraît assez significative et j'aimerais que notre commission soit en mesure d'y retrouver ses petits, surtout que l'on ne parle pas de quelques centaines ni de quelques milliers d'euros, on parle de plusieurs millions

d'euros dans un dossier que vous savez extrêmement sensible.

On l'a déjà évoqué en commission à plusieurs reprises, notamment à la faveur d'interpellations, de préfigurations et de textes divers et depuis tous les bancs politiques. Je souhaiterais donc vraiment que, tout d'abord, M. le représentant de la Cour des comptes puisse nous préciser quel est le montant que le gouvernement peut réellement engager concernant le Fonds des déchets.

Parle-t-on de 56 millions évoqués dans le programme justificatif des 23 752 000 euros ? Il y a une différence de plus de 30 millions d'euros, c'est plus d'un milliard d'anciens francs ! Il y a donc vraiment un problème, Monsieur le Ministre sera certainement d'accord avec le concours de la Cour des comptes, M. Dubois a dit que les chiffres étaient théoriques, *et cætera*. On a besoin d'y voir clair. J'aimerais que l'on puisse, avec l'aide de la Cour des comptes, nous dire quels sont les bons chiffres.

Y a-t-il ou non des corrections ? Que peut-on dépenser ou ne pas dépenser ? Que veut dire la phrase finale de la Cour des comptes qui signale que cette divergence devra être prise en considération pour le calcul du solde de financement ?

M. le Président. – Voilà, il s'agissait d'une question de clarification. Je donnerai la parole à la Cour des comptes par rapport à cela.

Y a-t-il d'autres questions de clarification ?

La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Merci, Monsieur le Président. Merci Monsieur Dubois pour votre présentation au niveau de ce dossier. Je voudrais, quant à moi, revenir sur deux points que vous avez cités : les CRIE et la fameuse dotation pour l'« éco Techno-pole Wallonie ».

Pour les CRIE, vous avez bien mis en avant le problème qu'il y a déjà eu, que vous aviez signalé dans le budget de 2011 et ce que vous aviez dit en décembre 2010. Je voudrais savoir quand va être géré ce problème puisque les crédits d'ordonnancement n'ont pas été opérés et envoyés vers la bonne AB.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous faire le point sur les CRIE ? Où en est-on puisqu'il y a un retard et la Cour des comptes...

M. le Président. – Madame de Coster, cela fait partie du débat politique. Ici, on essaie de clarifier au niveau de la Cour des comptes. Je ne voudrais pas mettre les uns et les autres mal à l'aise. Si vous avez des questions de clarification pour la Cour des comptes, vous les posez et puis, s'il y a des questions politiques, vous les poserez au ministre.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Alors, je voudrais savoir exactement, techniquement, ce que la Cour des comptes propose pour résoudre le problème qui a été avancé par M. Dubois tout à l'heure.

M. le Président. – Vous en avez terminé pour la clarification ?

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Pour l'autre point, c'est la même chose, je reviendrai tout à l'heure dans le débat.

M. le Président. – Oui, d'accord, pas de souci. Je voudrais juste qu'on ne mélange pas les genres, si vous le voulez bien.

La parole est à M. Dubois.

M. Dubois, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. – Merci, Monsieur le Président.

Pour la première question, au niveau du fonds pour la gestion des déchets, ce que l'on met en évidence, c'est un décalage entre ce qui est inscrit dans le budget de la Région wallonne et ce qui est finalement prévu à l'Office wallon des déchets.

Ce qu'il est techniquement possible pour la région d'engager au niveau du fonds, c'est ce qui correspond à la situation réelle du fonds, et celle-ci est bien mise en avant par le ministre. C'est la situation, le disponible. Effectivement, si on regarde au niveau du disponible, on voit qu'il y a 50 millions qui sont prévus, cela devrait donc permettre, lorsqu'on aura les chiffres exacts, de réaliser ce qui est prévu au niveau de l'OWD.

Cependant, ce qui est mis en évidence, c'est que, si cet engagement est effectivement réalisé, les évaluations actuelles du solde de financement au niveau de la Région wallonne devront êtres revues puisqu'il est actuellement basé sur les dépenses à charge du fonds qui sont inscrites à hauteur de 23 millions et que si dans les faits, ce sont vraiment 50 millions qui sont transférés vers l'OWD, le calcul du solde de financement devra être revu en raison de ce montant qui sera plus important que prévu.

Pour ce qui est des CRIE, il ne nous appartient pas de donner des solutions au ministre pour régler des problèmes. Simplement, ici, ce que nous mettions en évidence était simplement le retard engendré par l'erreur technique opérée puisqu'en fait, comme l'ajustement le propose, il met bien à disposition de la bonne allocation cette fois, les moyens nécessaires pour réaliser les travaux au niveau des CRIE. Il y a simplement eu un retard qui a été généré du fait de l'erreur technique, c'est tout.

J'espère que cela répond à vos questions.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus. Je rappelle que nous sommes toujours dans les clarifications, si vous le voulez bien. Le débat politique viendra après.

M. Borsus (MR). – Désolé, je suis un généraliste et non pas, comme certains de mes collègues présents ici, un spécialiste en matière budgétaire. Si je comprends bien, ici, les choses sont de l'ordre de 20 millions. De l'autre côté, pour équilibrer, pour pouvoir assumer les engagements, il faut savoir qu'un ministre est sous forte pression, les intercommunales grondent et sortent les crocs et là, l'OWD dit qu'il ne faut pas s'inquiéter, qu'il a 50 et des millions pour vous, mais il ne prévoit pas de les sortir du budget régional.

Monsieur le représentant de la Cour des comptes nous dit que, forcément, si on l'avait noté dans le budget régional, il fallait impacter le solde de financement global de la Région wallonne. La ficelle ressemble à un câble de bateau ! On est bien d'accord ! D'un côté, on dit : « *Voilà ce que je vais dépenser pour vous, mais à la Région wallonne, on ne dit pas qu'on va les sortir !* » Qu'on les fixe à 20, à 30, à 40 ou à 50, mais il faut que le budget régional corresponde avec le chiffre à l'OWD et il faut que ce soit forcément ce qui est ramené dans l'ensemble du budget régional pour savoir ce qu'on doit retenir comme solde de financement.

Ai-je bien compris ou est-ce inexact ?

M. Dubois, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. – En fait, non, il ne faut pas nécessairement qu'ils soient tous les deux les mêmes, mais il faut, en tout cas, que vous soyez bien conscients qu'il y a un décalage entre les deux et qu'au final, il y aura une correction qui devra être effectuée.

Je peux vous renvoyer également à la page 24 de notre rapport — cette difficulté avait été aussi relevée hier en Commission du budget dans le cadre du calcul du solde de financement, où nous précisions qu'il résulte du décalage observé une sous-estimation des dépenses de la région de l'ordre de 32,6 millions d'euros.

Je pense que là, les choses sont clairement explicitées au niveau de la page 24.

M. Borsus (MR). – Je remercie M. Dubois. Je n'ai plus de question pour la Cour des comptes, mais j'entends, après trois minutes de commission que, dans la commission du Ministre Henry, la Cour des comptes constate que si l'on réalise effectivement ce que l'on annonce, il y a 32 millions d'euros à ajouter à la situation budgétaire déjà difficile que le ministre du budget nous a décrite hier.

Merci pour la clarification et aussi pour le courage de la Cour des comptes parce que, si elle n'était pas là, ce point passerait presque comme anodin. Je ne parle même pas des factures non payées de l'année dernière, mais je parle de montants d'1,2 milliard.

M. le Président. – Allons, Monsieur Borsus, le généraliste est devenu spécialiste en techniques budgétaires en cinq minutes. Vous apprenez vite, vous êtes bon élève, vous avez une formation poussée.

Je remercie aussi M. Dubois pour ses clarifications et il est évidemment le bienvenu dans notre commission. Il n'y a plus de question à son égard.

M. le Ministre a souhaité prendre la parole par rapport à ce qui vient d'être évoqué.

La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Merci, Monsieur le Président. On peut y venir tout à l'heure. Je voulais d'abord remercier Monsieur Dubois, de la Cour des comptes, pour ses explications et sa présentation.

Puisque le débat est posé par M. Borsus, je voudrais dire que la question que vous posez est davantage du ressort du ministre du budget que de moi-même. D'ailleurs, elle a été évoquée en Commission du budget hier.

Deuxièmement, comme M. Dubois l'a dit, il n'y a aucun problème de disponibilité par rapport à l'ensemble des demandes des intercommunales. Il est vrai que le rythme d'introduction des dossiers n'est pas connu de manière précise et que l'on souhaite que ces dossiers avancent le plus rapidement possible. En ce qui me concerne en tout cas, je les traite à chaque fois de la manière la plus rapide possible, y compris par le passage au gouvernement. Nous ne pouvons donc pas encore savoir exactement quelle sera la hauteur du dépassement potentiel par rapport au budget qui est actuellement inscrit. Mais, quoi qu'il en soit, il n'y a aucun problème de disponibilité et, à un moment donné, les chiffres seront réconciliés comme cela a d'ailleurs été le cas les années précédentes. Si on prend simplement les chiffres des cinq dernières années, on se rend compte que les prélèvements réels sont en moyenne de l'ordre de 45 %.

La technique budgétaire est que c'est effectivement inscrit de cette façon, mais qu'il n'y a aucun problème de disponibilité. Quant à moi, je souhaite que le plus de concrétisations possibles vis-à-vis des intercommunales puissent se réaliser. Auquel cas, bien entendu, les chiffres seront réconciliés au moment des comptes au niveau du solde de financement. Je pense que les différents éléments sont sur la table et qu'au-delà, c'est plutôt

du ressort du ministre du budget de vous répondre par rapport à la situation budgétaire générale de la région.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Par rapport à l'affirmation du ministre, les intercommunales considèrent — vous n'êtes pas concerné, Monsieur le Ministre — qu'on est à la limite de l'escroquerie politique en termes de relation avec elles. Parce que la Région wallonne a freiné pour des raisons totalement externes — manque de personnel, absence d'agents — mais a aussi délibérément freiné le paiement en n'assumant que les intérêts à concurrence de deux pourcents des intérêts contractés par les intercommunales pour assumer leur financement, et en «chipotant» sur toute une série de nouvelles règles à respecter, notamment sur le coût-vérité, les investissements n'étant honorés par la Région wallonne que si, en application des dispositions réglementaires, le coût-vérité de chacune des communes concernées par le périmètre de l'intercommunale est respecté. Mais la Région wallonne n'est pas d'accord entre le Ministre Lutgen et le Ministre Henry pour savoir comment on calcule le coût-vérité. Est-ce le coût-vérité dans le budget ou est-ce le coût-vérité dans les comptes ?

Cette dispute politique à l'intérieur du gouvernement fait que les dossiers ne sont pas liquidés régulièrement. Il y en a ici qui ne manqueront pas d'intervenir très certainement ou qui pourraient le faire. Nous avons vérifié méthodiquement auprès des intercommunales et effectivement, elles sont confrontées à ce double blocage.

Nous considérons déjà que le fait de demander à des intercommunales d'emprunter elles-mêmes le montant des subsides que la Région wallonne leur a promis, dans le Plan wallon des déchets, est déjà de l'ordre de l'inimaginable. Monsieur le Président, vous imaginez ! Vous faites un investissement, on vous annonce 30 % de subsides ou 35 ou 40, et puis, on ne vous les donne pas et on vous demande d'emprunter la partie de subsides que la région vous doit. Je trouve déjà cela raide ! Il n'y a qu'à la Région wallonne qu'on fonctionne de la sorte ! Avez-vous déjà entendu cela quelque part ? Avez-vous déjà entendu ailleurs qu'en Région wallonne et dans cette matière, une invitation à emprunter pour bénéficier des subsides que l'on vous doit ? C'est ce qui se passe au niveau de la Région wallonne !

Deuxième élément, la Région wallonne, pour une série d'éléments extérieurs et divers, n'honore pas les annuités qu'elle vous doit. Donc, non seulement, elle vous propose d'emprunter pour les subsides qu'elle vous doit, mais vous dit qu'elle paiera les annuités avec les intérêts. Puis, pour toute une série de raisons liées au personnel, au retard, au budget, ou autre, la Région wallonne n'honore pas les annuités. Et quand le personnel est engagé, qu'on est en situation de pouvoir avancer, la Région wallonne a encore trouvé autre chose, elle vous annonce qu'elle ne vous paie les intérêts que limités à deux pourcents. Il faut qu'on demande à la CIF de venir étudier les taux d'intérêt que chacun a contracté mais en attendant, on ne vous paie que deux pourcents.

D'autre part, et c'est le lien que je faisais avec le respect du coût-vérité qui est imposé, la région a trouvé maintenant une ambiguïté : deux membres du gouvernement... C'est le Ministre Lutgen qui n'est pas d'accord de changer parce que c'était son texte, le ministre souhaiterait en sortir parce que la pression des intercommunales va croissant et en attendant, on est bloqué et vous faites le lien avec ce qui se passe ici. Ce n'est pas par hasard évidemment que l'on met deux chiffres, à deux endroits des documents budgétaires que nous avons sous les yeux et où il y a 32 millions d'euros de différence.

Sortez votre notification au gouvernement alors, Monsieur le Ministre, avec votre décision sur les points que j'évoque et les deux ou trois autres qui restent encore. Je vous mets au défi de l'inscrire avant le 21 juillet, de sortir une décision définitive sur le sujet. Je vous mets au défi d'honorer tout ce que les intercommunales rentreront d'ici la fin de l'année. Je vous mets au défi ce matin parce que la région, en attendant, compte sur toutes ces misères accumulées les unes après les autres : on n'a pas le personnel, il faut du temps pour traiter les dossiers, la CIF va vérifier vos taux d'intérêt, et puis on n'est pas d'accord sur l'interprétation du coût-vérité et puis encore ceci, et puis encore cela — je ne vous abreuve pas toute la matinée là-dessus — pour ne pas honorer rapidement ce qu'elle doit ! Et je trouve cela totalement inadmissible comme fonctionnement régional !

Vous rendez-vous compte, les amis, de l'énormité de ce qu'on est en train d'entendre ce matin ? Le ministre nous dit que si on honore tout, cela représente un peu plus que 50 millions d'euros. Vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, on est bien d'accord. Et donc, il y aura 32 millions d'euros en plus... La Cour des comptes l'a relevé. Et quelle est votre réponse ? Vous dites que c'est le problème du ministre du budget. C'est vrai que c'est le problème du ministre du Budget, mais je connais un tout petit peu le fonctionnement, le ministre du budget ne va pas dire : «*Merci M. le Ministre, j'ai un problème, je dois trouver 32 millions d'euros quelque part dans mon budget* !»... Ce n'est pas le problème du ministre du Budget tout seul évidemment parce que tout ce qu'il a dit, le ministre du budget concernant la trajectoire régionale, le périmètre de financement, tout cela, dès l'instant où une partie seulement de ce que la Cour des comptes a pointé se réalise, tout ce que le Ministre Antoine a annoncé est évidemment démenti par les faits.

Et si une grande partie du différentiel se réalise, forcément, l'écart se creuse dans le périmètre de

financement. Ce qui est ici sur votre table, chers collègues, est énorme.

Que va dire le ministre du budget ? Vous pensez qu'il va dire : «*Ah oui, j'ai un problème, je vais gérer ça, il faut que je trouve quelque part, dans mes infrastructures sportives, peut-être, des crédits ? Ou dans la politique de l'emploi ?*». Mais que va-t-il faire, le ministre du budget ? Là, je veux bien vous le parier à 59 contre 1. Il va dire : «*Chers collègues, allez trouver 32 millions dans votre budget !*». Parce qu'en matière budgétaire, c'est toujours comme ça, les amis. On a des enveloppes en plus, alors, on se les répartit et chacun discute le bout de gras, *et cætera*. Si on a des enveloppes en moins, chacun doit faire des efforts.

À moins que, dans cette majorité Olivier, il y aurait une espèce de béatitude que je n'ai en tout cas pas perçue extérieurement, où chacun se donne la main, on ferait un geste de paix et on viendrait au gouvernement pour faire l'ajustement budgétaire. Je ne pense pas que cela se passe comme cela, d'après les échos très directs que j'ai, en ce compris de vos collègues, Monsieur le Ministre.

Que va-t-il faire, le ministre du budget ? Il va dire : «*Mon cher Philippe, veux-tu bien aller dégoter tes 32 millions dans tes budgets ?*». Et croire que ce qu'on vient dire ce matin est anecdotique, c'est tout sauf la réalité.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Je ne vais pas priver les parlementaires de leur droit de réplique, mais il faut quand même que je complète les informations de M. Borsus. Il y a une série de choses que vous dites qui, bien sûr, sont fondées, à savoir que, les intercommunales ont été poussées à emprunter. J'hérite de cette situation, comme vous le savez. Cela date des législatures précédentes. Il y a effectivement un plan très ambitieux d'investissements qui a été réalisé.

Nous avons eu la discussion l'année passée, à l'initial, dans cette commission, en détail, sur l'état des lieux des investissements et du passif. Nous avons pu, depuis lors, établir qu'il n'y avait aucune difficulté pour les remboursements, pour tous ceux qui seraient prêts au remboursement sur cette année 2011. Je le confirme ici et je m'inscris totalement en faux sur ce que vous venez de dire par rapport au dépassement et au fait qu'en cas de dépassement, il y aurait un blocage du ministre du budget. C'est d'ailleurs contradictoire avec ce qu'il a lui-même dit en commission hier. Il n'y a absolument aucune ambiguïté du gouvernement là-dessus.

C'est un fonds qui est alimenté, M. le représentant de la Cour des comptes a eu l'occasion de le dire. Il est possible de dépenser le fonds puisqu'il existe et il est évident que nous ne serons pas au-delà des disponibilités du fonds. La vraie incertitude, c'est de savoir le nombre de dossiers qui seront en état d'être remboursés. Il est vrai parce que cela dépend des intercommunales et du traitement par l'administration. À ce stade-ci, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire récemment lors d'une interpellation, il y a quelques semaines, la totalité des demandes introduites cette année a pu être traitée et je souhaite vraiment que cela continue d'être ainsi. Je ne demande pas mieux que l'on dépasse et je vous garantis que s'il y a dépassement, il n'y aura pas de problème de remboursement. Par contre, il faudra effectivement — là, vous avez raison — réconcilier les chiffres au moment des comptes, mais je pense que le ministre du budget a aussi la marge pour le faire parce que le gouvernement est au-delà de la trajectoire. La réconciliation des chiffres se fait de manière globale sur le budget régional. Ce n'est pas que sur cette seule ligne budgétaire-ci.

Dernièrement, pour la question du remboursement des taux d'emprunt, comme vous le savez, je suis bien d'accord que c'est un peu compliqué et cela aurait pu peut-être être traité plus rapidement, mais le taux de 2% est évidemment un taux d'attente et nous avons bien convenu, et je l'ai bien répété, que les remboursements complets du taux d'intérêt, en tout cas jusqu'au plafond de 5%, étaient prévus dans l'arrêté du gouvernement et que les chiffres précis sont en cours de calcul notamment au niveau de la CIF. Je confirme bien cela, ce n'est donc pas une manière de diminuer les dotations aux intercommunales.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Effectivement, il y a un vrai travail de réconciliation des chiffres à faire, premièrement.

Deuxièmement, je prends note de votre engagement devant cette commission d'honorer tout ce qui vous sera transmis.

Trois : pourquoi attend-on avec ces 2% ? Il y a des mois qu'on attend avec ces 2%. Vous dites que c'est un taux d'attente, mais dites-moi pourquoi on a besoin de fixer spectaculairement bas, comme par hasard, un taux d'attente de 2%. Faut-il des mois à la CIF, Cellule d'informations financières, pour examiner un taux d'intérêt d'une intercommunale ? Depuis des mois, les dossiers sont bloqués à 2% et en attendant, la région ne paie pas au-delà des 2% d'intérêt, en attendant des clarifications que la région s'est demandée à elle-même, la CIF dépendant de la région, nous sommes bien d'accord.

Même chose concernant le calcul du coût-vérité : les 2% ne sont pas réglés, le coût-vérité n'est pas réglé et vous avez ajouté un petit mot dans votre exposé : «*Les dossiers, dès qu'ils seront traités par*

mon administration». Donc, «les dossiers rentrés par les intercommunales et dès qu'ils seront traités par mon administration».

Justement, celui qui rentre un dossier, il demande à ce qu'il y ait un traitement et un délai de traitement normal. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Dès lors, Monsieur le Ministre, je sais effectivement que la région n'a pas encore répondu. Je ne suis pas le seul à le savoir. Vous pouvez interroger les grosses intercommunales et certains ici siègent dans ces intercommunales, ils vous le confirmeront. Les intercommunales qui ont contracté avec la région partout en Wallonie, en tout cas dans une bonne partie de la Wallonie, savent aujourd'hui que les points de blocage régionaux ne sont toujours pas levés à la suite d'une dispute politique et à la suite d'un sombre calcul budgétaire dans le gouvernement. Parce que, comme vous l'avez très bien dit, plus vous dépenserez, c'est-à-dire plus vous honorerez la promesse que vous venez de faire devant nous, plus vous serez en difficulté parce que le fonds, il faudra l'alimenter et ce qui est indiqué dans le budget sera insuffisant. Il faudra alors impacter le périmètre de financement. Vous l'avez bien dit, cela se fait globalement, mais quand l'impact est déjà négativement de 32 millions, c'est tout sauf anodin, évidemment.

M. le Président. – La parole et à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo). – Monsieur le Président, je ne suis pas aussi généraliste que M. Borsus dans les questions budgétaires mais, avec le temps, j'ai appris que la lisibilité, pour un parlementaire des documents budgétaires des fonds, est complexe. On peut percevoir beaucoup de choses, mais que les choses ne sont quand même pas toujours très claires et que c'est finalement aux comptes qu'on peut effectivement voir ce qui a réellement été dépensé et ce qui a été mis en place.

Il y a quand même un autre élément, c'est le budget de l'office. Celui-ci me paraît clair. Je suis retourné voir parce que je me suis posé la même question que Willy Borsus sur le financement des remboursements des annuités des emprunts qui sont contractés par les intercommunales. Je voudrais donc quand même rappeler ici que, dans le budget de l'office, la ligne budgétaire, elle est là et elle est alimentée autour de 28 millions. Il y a deux ans, l'alimentation de cette ligne budgétaire, c'était 8 millions, puis ça a été 11 millions. On est donc quand même là dans une progression. C'est inscrit dans le budget. Willy Borsus n'a rien dit de particulier sur le budget de l'office en lui-même. Je voulais quand même le rappeler dans la discussion à ce stade-ci, qu'on n'ait pas l'impression non plus, et qu'on ne donne pas l'impression aux intercommunales que la caisse est vide pour le paiement des annuités qui leur sont dues. Parce que là, l'inscription budgétaire y est et le budget de l'office colle. Je voulais le rappeler ici, au-delà de la discussion technique sur le fonds et de la question posée par rapport à la gestion budgétaire plus globale de la Région wallonne. Ne donnons pas non plus l'impression aux intercommunales qu'il n'y a pas d'inscription budgétaire qui prévoit le financement du remboursement des annuités. Non, c'est inscrit dans le budget.

Discussion générale

M. le Président. – J'ouvre la discussion générale sur l'ensemble de la présentation de M. le Ministre et sur l'ensemble des points.

La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mon intervention se situera sur deux chapitres : mobilité et environnement, avec 13 points d'éclaircissement ou de petites demandes d'explication.

En ce qui concerne la mobilité, si je regarde la DO14 — programme 02 — on pourrait avoir l'impression que les subventions aux communes pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des PCM et des pistes cyclables servent de variables d'ajustement. Je m'explique : si on a besoin de crédits supplémentaires, c'est dans cette enveloppe qu'on va aller chercher. On peut comprendre la logique de transférer vers les communes cyclables pilotes des moyens conséquents, mais la proportion de ce transfert pose question. M. le Ministre peut-il nous expliquer les raisons de ce transfert ainsi que ses choix stratégiques en la matière ?

Monsieur le Ministre, vous nous aviez dit, lors de questions, qu'au printemps, une table ronde de la mobilité en zone rurale devait être organisée. Je ne retrouve pas de trace budgétaire de cette organisation. A-t-elle eu lieu et, dans l'infirmative, pourquoi ne s'est-elle pas tenue ?

Sous la législature précédente, votre prédécesseur avait fait des proxibus, des outils importants d'offre de transport dans les zones rurales. Avez-vous suivi cette voie et quel est le soutien budgétaire que votre département apporte aux communes qui bénéficient d'un proxibus ? Vous vous souviendrez que j'avais déjà posé cette question et, à l'époque, vous analysiez, avec la SRWT et les TEC, la matière.

Toujours dans la mobilité, concernant les TEC : on constate une augmentation d'interventions financières de la Wallonie dans la couverture des charges d'exploitation de la SRWT. Cette augmentation est-elle de nature à compenser la décision 2009 visant à ne pas indexer la dotation annuelle de la SRWT ? Et d'une manière générale, Monsieur le Ministre, comment envisagez-vous les exercices budgétaires pour les TEC et la SRWT

pour que le déficit structurel ne soit pas augmenté par la dotation et avec la volonté de ne pas réduire l'offre de transport ?

Enfin pour la mobilité, vous vous souviendrez, Monsieur le Ministre, que le budget initial 2011 avait été marqué par une augmentation significative des crédits destinés à l'organisation du transport scolaire, ce pour lesquels je vous remercie et vous félicite d'ailleurs, je le fais toujours. On continue sur cette voie alors de cet ajustement. Peut-on faire le point sur la situation après cette année scolaire ? Où en est-on au niveau de l'organisation du transport scolaire des enfants et adolescents fragilisés pour la prochaine rentrée scolaire ?

En ce qui concerne l'environnement, dans le cadre de la lutte contre les pollutions atmosphériques, la Wallonie s'est dotée d'un plan air-climat et parmi les mesures de ce plan, on retrouve l'achat de bus propres. Or, l'AB destinée à financer cette politique voit ses crédits restés à néant. Si on pouvait nous expliquer pourquoi.

Vous venez d'annoncer un plan ambitieux de dragage des voies hydrauliques wallonnes. Il me semble qu'on ne retrouve pas la traduction budgétaire de cette ambition. Pourquoi ?

Une nouvelle AB créée concerne la participation de la région dans la SCRL éco-technopôle et est dotée de 967 000 euros, tant en moyens d'action qu'en moyens de paiement. Il s'agit d'une société commerciale qui regroupe plusieurs partenaires, la Wallonie et diverses entreprises. Quels sont les projets portés par éco-technopôle ?

Une nouvelle fois, le solde du fonds pour la gestion des déchets est en nette augmentation (+ 21 millions d'euros) et ce signal est positif pour les intercommunales qui attendent le remboursement des annuités de leur emprunt d'investissement. Là également, la question que je voulais vous poser a déjà trouvé des éléments de réponse dans ce qui précède puisqu'on a parlé du taux d'intérêt qui leur sera réservé.

Le budget initial 2011 avait octroyé 1,5 million d'euros en moyens d'action et 1,1 million d'euros en moyens de paiement pour l'évaluation du SDER. Ce montant n'augmente pas l'ajustement. On peut évidemment s'en réjouir. On s'interroge quand même sur l'opportunité d'une telle dépense dans la mesure où vous avez déjà publié vos propres orientations pour le territoire wallon.

On constate qu'en matière de plan HP, il n'y a pas d'évolution notable dans cet ajustement budgétaire. On peut peut-être le regretter, car on peut utiliser les politiques d'aménagement pour résoudre des situations difficiles et équiper certaines zones, non inondables, bien évidemment.

Je souligne en tout cas l'effort réalisé dans le cadre de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activités économiques désaffectés. C'est un signal positif pour le redéploiement wallon. Là, c'était une remarque positive que je tenais à vous adresser.

Enfin, Monsieur le Ministre, qu'est-ce qui explique la diminution des dépenses de l'AWAC ? La réduction des pollutions atmosphériques a toujours été une des priorités wallonnes. Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste alors cette diminution ?

M. le Président. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo). – Mon intervention sera plus courte que ce que je pensais parce que le Ministre a déjà anticipativement répondu à certaines questions que je me posais, notamment par rapport au CRIE, à la Cellule santé environnement qui se met en place, et par rapport à l'augmentation au budget présent sur les sites d'activités économiques désaffectés qui montrent bien la tendance de la région. Finalement, c'est un ajustement qui s'inscrit assez bien dans la continuité du budget 2011 et je n'ai donc pas une grande remarque de fond par rapport à cet ajustement, mais bien quelques petites questions complémentaires.

D'abord, au niveau de la cellule permanente environnement-santé, je vois qu'il est prévu de financer un réseau d'experts et un plan d'actions «radon». Je voulais savoir si ces projets étaient neufs ou si ce sont des actions qui étaient déjà engagées, mais qui se retrouvent maintenant rassemblées sous un intitulé budgétaire. On a parlé du radon il y a un bon mois, quand M. Borsus a voulu que sa proposition de résolution soit discutée en commission, et je trouve donc intéressant que vous puissiez nous préciser à nouveau ce qu'il en est par rapport à l'ajustement budgétaire.

Sur la géomatique, vous indiquez que, dans le programme justificatif, il y a du retard dans l'engagement du personnel et que c'est ce qui justifie l'ajustement budgétaire pour travailler au plus serré par rapport à la situation réelle. Pourriez-vous me faire un rapide point sur l'état des engagements, comment cette cellule se met-elle en place ? Comment se développe-t-elle ?

Je crois savoir que c'est en route, que les indications budgétaires le montrent en tout cas. Je pense que ce serait intéressant que vous puissiez nous détailler cela.

Alors, dans l'allocation de base 14.01 et 12.03, on parle d'un terme que je ne connais pas du tout qui est SAO. J'aurais voulu savoir ce que cela pouvait concerner.

J'ai également une question plus globale sur les modifications faites dans les écritures budgétaires sur le subventionnement des plans communaux de mobilité, les plans urbains de mobilité et des conseillers en mobilité, puisque, là, il y des modifications importantes dans le budget. Y a-t-il une menace sur le financement des plans urbains de mobilité ? Vous avez parlé des plans urbains de mobilité, vous avez parlé des plans communaux dont l'évaluation n'est pas encore faite globalement et, donc, on attend pour voir si on soutient les suivants ou si on adapte le dispositif, j'imagine. Est-ce que la diminution budgétaire touche aussi les conseillers en mobilité ? Ceux-ci sont-ils menacés ?

J'avais aussi des questions sur l'éco-technopôle. J'ai des difficultés à bien situer les missions et le rôle que l'éco-technopôle joue à ce stade. Doit-on encore attendre, dans les exercices budgétaires futurs, de nouveau ce type d'inscription budgétaire. Êtes-vous arrivé au bout des engagements antérieurs ?

Sur la question des CRIE, j'ai bien entendu la remarque de la Cour des comptes qui précise effectivement l'objectif. Cela m'a amené à une question un peu plus large parce qu'il y a d'autres adaptations budgétaires qui concernent du financement aux associations environnementales et j'aurais voulu vous interroger sur la résorption du retard dans le financement des associations. Je suis déjà intervenu à plusieurs reprises dans les discussions budgétaires antérieures parce que les associations environnementales se plaignaient du retard de leur subventionnement. Je voudrais savoir ce qu'il en est. Parvenez-vous, avec vos services, à résorber le retard et à améliorer la qualité du traitement — cela joue aussi dans d'autres compétences, chez le Ministre-Président, chez le Ministre du Budget, mais je voulais savoir ce qu'il en était pour votre partie ?

J'ai encore deux questions qui concernent l'ISSeP. Je vois qu'il y a une augmentation de la subvention de l'ISSeP et je voulais savoir ce que cela visait. Dans le budget de l'ISSeP vous m'aviez déjà répondu à une question sur l'augmentation des budgets à la direction des risques chroniques en indiquant que c'était pour des études sur les pollutions diffuses et la gestion des sédiments. Je trouve cela particulièrement intéressant, mais il y a aussi un poste infrastructure immobilière où il y a une augmentation des budgets et je voulais savoir ce que cela vise. Si c'était juste du bâtiment pour du bâtiment cela ne me passionnerait pas particulièrement, mais j'imagine qu'il doit y avoir autre chose là derrière.

Et enfin, dernière question qui touche plus à l'aménagement du territoire. Il y a une augmentation des subventions aux associations — 16.02, 33.03 — et je voulais savoir ce que cela visait au-delà de la question plus générale que je vous posais sur la résorption du retard de financement des associations.

Voilà, Monsieur le Ministre les quelques questions de détail que je voulais vous poser par rapport à cet ajustement budgétaire qui a mon sens se poursuit dans la continuité du budget 2011 lui-même.

M. le Président. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je voudrais tout d'abord revenir quelque peu sur les sites d'activité économique désaffectés et plus particulièrement la taxe qui est perçue sur ce sujet. On sait que cette taxe soulève bon nombre de problèmes sur le terrain. Les premiers enrôlements notifiés au propriétaire en juin 2006 s'établissaient pour un montant de 1 100 000 euros. Quand on analyse les enrôlements relatifs à l'exercice d'imposition 2010, 48 avertissements extraits de rôle ont été établis. On voit qu'il y a à nouveau ce même montant de 1 100 000 euros.

Quand on évoque l'écart entre les montants perçus et les enrôlements, on dit que c'est la Cour des comptes qui en parle dans son analyse sur la préfiguration 2010, que cela résulterait de l'éligibilité de cette taxe qui est suspendue pour les sites dont un arrêté du gouvernement a prescrit le réaménagement et fixé le périmètre — c'est l'article 169 du CWATUPE — et que le réaménagement du site entraîne le dégrèvement de nombreuses taxes.

À notre sens, cette justification n'explique pas tout, Monsieur le Ministre. Les enrôlements des années précédentes ont donné lieux à de nombreux recours administratifs, on le sait, et au terme de l'examen de ces recours, les droits à recouvrer, donc fin d'année 2010, s'établissaient à 4 700 000 euros. On est donc évidemment très loin des montants sus évoqués. Pourriez-vous, Monsieur le Ministre, confirmer cet important arriéré ? Et où en sommes-nous dans le travail de perception de ces sommes importantes ?

Par ailleurs, pour l'exercice 2011, la Cour des comptes, en date du 26 avril 2011 précisait que le produit de la taxe avait déjà rapporté 129 000 euros. Dès lors, vous ne vous étonnerez pas que nous nous étonnions nous-mêmes que vous n'inscriviez que 128 000 euros au budget des recettes. Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est par rapport à ce montant inscrit qui semble bien inférieur à la réalité ?

En termes de mobilité, vous le savez dans le programme 14.02, il y a une AB qui concerne les plans de déplacement d'entreprises. On vient de rajouter un montant de 100 000 euros et on a comme justification de financer un projet pilote. Dès lors, vous ne vous étonnerez pas que l'on vous demande quelques explications par rapport à ce projet pilote

qui en est le promoteur. Pourriez détailler quelque peu cette justification ?

Comme mes collègues, MM. Seneseal et Desgain, je voudrais parler un peu des plans communaux de mobilité, faire part également de mes inquiétudes dans la ligne droite de ce qu'ils ont dit, puisque l'on voit un transfert important des montants inscrits, soit une diminution de 96 % par rapport au budget initial. Bien sûr quand on analyse plus en avant, on voit le transfert que vous proposez vers le plan communal cyclable. Vous me voyez évidemment réjouit qu'au centre des préoccupations on trouve le vélo, mais si c'est au détriment intégral de tous les autres problèmes de mobilité qui concernent nos citoyens, que ce soient les transports en commun, le rail, les problèmes de parking, bref tout ce qui concerne une bonne mobilité au sein de nos communes, je suis évidemment particulièrement inquiet, tout comme je le suis pour les conseillers en mobilité. Qu'en est-il M. le Ministre ? Estimez-vous que pour une commune déjà dotée d'un PCM il y a une réelle plus-value avec ce fameux plan communal cyclable ? J'aimerais obtenir quelques explications. Est-ce que vous estimez que l'outil PCM est toujours pertinent aux yeux du gouvernement ? Purement et simplement, est-ce que l'on supprime cela ? Les seuls problèmes de mobilité maintenant sont réduits à l'utilisation du vélo. Ne rêvons pas, Monsieur le Ministre — même si vous le savez je suis particulièrement passionné par ce mode de transport.

Un mot si vous voulez bien pour les PMR. On voit l'allocation consacrée à ce poste décroître de plus de 13 %. Ce que l'on donne comme justification, c'est le transfert vers le service 105, le fameux bus 105. J'ai quand même le sentiment qu'il y a de quoi être un peu interpellé par rapport à ces moyens réduits pour les personnes à mobilité réduite.

J'aimerais que vous nous expliquiez ce signal qui est donné à travers cette diminution de moyens. Quelles sont les explications qui peuvent être apportées pour bien comprendre ce que le gouvernement vise avec cette répartition de moyens dans un secteur combien important pour bon nombre de nos concitoyens ?

Où je suis particulièrement surpris, Monsieur le Ministre, c'est dans cette nouvelle AB, ou en tous les cas on a une nouvelle allocation de 250 000 euros. On parle quand même de 10 millions de nos bons vieux francs — si je puis me permettre d'y faire référence — au sujet de la cellule de communication tram Liège. Qu'y a-t-il derrière cela, Monsieur le Ministre ? Doit-on consacrer autant d'argent pour communiquer — puisque c'est comme cela que l'AB s'intitule -, pour communiquer sur ce projet de tram à Liège ? Est-ce qu'il faut, au moment où le TEC supprime des lignes constamment faute de moyens suffisants et notamment au travers de budgets dédicacés à ses fins par notre Région wallonne, faut-il encore créer une structure supplémentaire, un bidule comme on dit dans notre région ? Quand on voit ce genre de création mise en place, je suis interloqué et j'aimerais vraiment vous entendre par rapport à cela.

Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, il faut évidemment apporter une contribution politique importante pour faire en sorte que ce projet de tram ne reste pas uniquement dans les ambitions refrénées en termes de mobilité dans cette région.

Je pense comme vous au sujet de ce tram, avec certainement des visions quelque peu différentes sur le tracé, sur la conception du projet, sur son financement, bref, sur tout ce qui entoure la mise en place de cet important outil de communication pour les Liégeoises et les Liégeois, mais je ne peux pas m'empêcher de me dire que consacrer à nouveau, dans le contexte actuel, dans cette crise que vous évoquez à différents moments — quand évidemment vous avez envie de justifier une diminution de moyens par ailleurs -, consacrer 250 000 euros pour communiquer sur ce projet, cela me semble évidemment indécent. J'attends avec impatience votre explication par rapport à cela ou alors, il faut modifier l'intitulé de cette AB. Moi, je lis « Cellule de communication tram Liège ». La communication, c'est évidemment le fait de communiquer et donc, j'aimerais avoir votre définition du terme communication dans cette AB. Est-ce important, après la cellule espace créée par votre prédécesseur en 2006, de voir maintenant une cellule tram ? Est-ce que chaque ministre doit avoir une plume à son chapeau suivant le contexte, mais surtout une plume chèrement acquise avec l'argent des contribuables ? Est-ce cela la nouvelle illustration de la gouvernance de cette présente majorité ? Je m'inquiète par rapport à cela.

Dans la ligne droite de ce que je viens d'évoquer, on peut imaginer un *sprint* avec quelques-uns d'entre nous et je ne suis pas sûr que la distribution des maillots aille nécessairement dans le sens que vous souhaitez, Monsieur le Président. Je parle de cette cellule tram et des grands frais qui lui sont consacrés.

On ne peut se réjouir autant du côté des TEC puisque là, l'ambition est revue vraiment à la baisse, Monsieur le Ministre. On voit dans cet ajustement 15 000 euros de plus pour les TEC. J'espère qu'ils ne vont pas organiser une grande fête pour la revalorisation de leur budget parce que ce montant y passerait assurément et plus tôt deux fois qu'une. On va les inviter à rester très modestes avec cette revalorisation de leurs moyens. J'ai calculé que cela représentait, Monsieur le Ministre, 0,005 % de refinancement. Magnifique ! Clairement, Monsieur le Ministre, l'analyse que j'en fais est une totale absence d'ambition politique dans le chef du gouvernement. Où en sommes-nous par rapport aux déclarations, par rapport à notre déclaration de

politique régionale qui annonce de grandes ambitions pour les TEC? Franchement, va-t-on continuer à clairement violer les contrats de gestion en n'honorant pas ce que notre région doit aux différents TEC et en ne permettant pas à ceux-ci de pouvoir évoluer avec ambition, avec une réponse aux attentes de la population? Vous le savez, vous habitez aussi une région rurale, quand on entend — ou alors vous êtes sourd et cela ne peut pas s'arranger — tout ce que nos concitoyens nous assènent comme remarques par rapport à ces difficultés de mobilité dans les campagnes, je suis inquiet. Faut-il venir avec des projets comme Ceaucescu en avait eu lui-même en Roumanie à une certaine époque et dire que tout le monde va maintenant habiter les villes et qu'il n'y a plus possibilité de vivre dans nos campagnes?

(Réaction de M. Senesael)

J'attends autre chose de la Région wallonne, Monsieur Senesael, que ce que je vois et que ces montants laissent à penser. Y a-t-il un geste fort qui va pouvoir, à un moment donné, être posé dans la ligne droite de ce que vous avez voté, chers collègues, à savoir la Déclaration de politique régionale? Peut-être que la comparaison ne fait pas que des heureux, mais je m'interroge par rapport à la politique qui est menée dans cette assemblée.

Dotation SRWT, c'est le point suivant que je voudrais évoquer. On signale en page 24 que la prise en charge des engagements sociaux pour 2011 est d'un peu plus de 28 millions d'euros. Ce montant est différent du montant annoncé dans le décret Engagements sociaux voté au sein de notre parlement en février dernier. Là, on annonçait un budget de 33,665 millions. Merci de bien vouloir expliquer, Monsieur le Ministre, cette différence. Est-ce que le montant que vous inscrivez aujourd'hui et que l'on nous propose de voter respecte bien ce décret de février dernier? J'aimerais en tout cas avoir quelques explications à ce sujet.

J'ai également quelques questions en aménagement du territoire. Le budget initial 2011 avait déjà augmenté les moyens mis à disposition de cette cellule de développement territorial et on voit ici quelques moyens supplémentaires, même s'ils sont modiques puisque je calcule 6000 euros de moyens supplémentaires. J'aimerais quand même en savoir un peu plus puisque cette cellule que l'on indique souvent comme parallèle à la DGO4 a un budget global de 833000 euros aujourd'hui. Pourquoi y a-t-il une nouvelle augmentation? Puisque la justification précise une réévaluation des pensions, quels sont, Monsieur le Ministre, ces besoins réévalués? On sait que l'administration n'a pas toujours vu d'un très bon œil cette cellule que — je le répète — l'on peut qualifier de parallèle. S'il y a des moyens supplémentaires aujourd'hui, c'est que clairement, on plaide pour le maintien de cette cellule dans votre chef. Donc, je pense qu'il serait nécessaire d'avoir quelques précisions, notamment toujours dans le respect de cette Déclaration de politique régionale qui est le guide pour cette législature. Merci donc de préciser, Monsieur le Ministre, vos intentions par rapport à cela et de nous parler aussi un peu de l'agenda. Pourriez-vous nous faire état des discussions entre les responsables de la cellule et votre administration sur ce sujet?

En ce qui concerne les subventions au Conseil économique et social de la Région wallonne et la partie qui concerne le secrétariat des commissions, on sait que ce conseil exerce pour la CRAT le secrétariat, mais aussi celui de la Commission d'avis sur les recours et la Commission d'agrément des auteurs de projets. C'est à ce titre que vous lui octroyez une subvention. On voit que le budget initial de 388000 euros est augmenté de 118000 euros. Donc, c'est quand même 30% d'augmentation et on parle de frais supplémentaires dans la justification en termes de personnel. Monsieur le Ministre, la question est de savoir quelles sont les charges supplémentaires que l'on va donner aux secrétaires de ces commissions. Que vont-ils faire en plus? Et s'il y a une augmentation malgré tout conséquente comme je viens de le dire de 118000 euros, est-ce que cela permet l'engagement d'agents supplémentaires? Pourriez-vous nous dire combien d'agents vont être mis à disposition de ces commissions en plus?

En ce qui concerne les subventions aux organismes privés, là aussi, on note une augmentation relativement importante puisque 165000 euros sont ajoutés à la somme de base, ce qui fait une augmentation de 13%. Pouvez-vous nous apporter quelques justifications par rapport à cet accroissement? Quelles subventions supplémentaires vont-elles être allouées et quels en seront les organismes bénéficiaires? J'aimerais savoir comment on va répartir ces 165000 euros. Le tableau intégré dans l'explicatif des dépenses note un montant de 386000 euros pour des subventions diverses, toujours dans le même cadre. Qu'y a-t-il derrière ce mot «diverses»? J'aimerais savoir la nature de ces subventions. Cela me semble suffisamment important pour que nous ayons quelques justifications supplémentaires par rapport à celles qui sont proposées aux parlementaires dans le document.

Un dernier mot avant de conclure sur les friches où là aussi, les moyens sont en hausse avec 28% de plus, soit plus de six millions d'augmentations. J'aimerais savoir, Monsieur le Ministre, ce qu'il en est exactement. On évoque que cette augmentation est uniquement dédiée aux annuités affectées au financement alternatif en la matière, dans le cadre de SOWAFINAL. Est-ce que cet important accroissement est justifié par le fait que l'on veut réétaler les annuités? Merci de faire le point par rapport à cela. Quelle est la nature précise de ce

nouvel étalement et quelles sont les annuités restantes ? J'aimerais avoir quelques précisions.

Comme notre excellent collègue Daniel Senesael l'a relevé, concernant le plan habitat permanent, rien de neuf sous le soleil de cette saison, rien de nouveau pour un nombreux public en attente de décisions concrètes. Au-delà de toutes les grandes déclarations qui sont faites — notamment par votre collègue Mme Tillieux -, nous ne voyons pas grand-chose poindre à l'horizon. Qu'en est-il de ce que d'aucuns attendent avec impatience, à savoir la reconversion des parcs résidentiels de vacances qui me semble être la seule mesure concrète que l'on puisse poser à très court terme puisque c'est attendu par toute une série de personnes qui vivent dans des conditions que l'on a déjà ensemble qualifiées d'inconvenables, d'insuffisantes ?

Certes, on n'est pas dans des conditions qui relèvent d'un confort absolu, mais on sait que ces gens vivent dans des conditions convenables, ils souffrent d'une insécurité juridique de tous les instants puisqu'ils vivent dans un endroit, on le sait, où en principe, la vie n'est pas permise jusqu'au jour d'aujourd'hui alors que si on devait bien sûr reloger toutes ces personnes, il faudrait évidemment employer d'autres moyens que ceux aujourd'hui de mise pour assurer le relogement quand on sait que notre Wallonie souffre d'un manque de 30 000 logements dans le circuit du logement social.

Monsieur le Ministre, peut-on espérer enfin quelque chose à un moment donné ? N'y a-t-il pas besoin de consacrer quelques moyens pour envisager — je viens d'évoquer un aspect qui concerne plus vos compétences — la reconversion, notamment, de parcs résidentiels de vacances. Cela me paraît être essentiel, mais malheureusement, là aussi, je reste quelque peu sur ma faim.

Voilà, avant d'avoir une fringale, Monsieur le Président, je vais donc en terminer, tout en ayant évidemment beaucoup d'intérêt pour les réponses que M. le Ministre voudra bien nous fournir quant à ce questionnement.

M. le Président. – Monsieur Dodrimont, sur le thème de la boutade, je peux dire que vous avez passé, vous concernant, le budget au peigne fin.

M. Dodrimont (MR). – Quand je mets mon casque, ça se voit moins, rassurez-vous.

M. le Président. – Trêve de plaisanteries.

La parole est à M. Gadenne.

M. Gadenne (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je voudrais poser trois questions, dont certaines ont déjà été posées par mes collègues.

J'ai une question importante par rapport à la dotation du Forem. Apparemment, elle est diminuée assez fortement, puisqu'on parle de — 26 % et — 43 %. Pouvez-vous nous donner quelques explications complémentaires à ce sujet, Monsieur le Ministre ?

Par rapport aux CRIE — cela a déjà été posé par des collègues — suite à la remarque de la Cour des comptes, Monsieur le Ministre, comment expliquez-vous ce retard, maintenant que cette réallocation a eu lieu sur les conseils de la Cour des comptes ? Dans quel délai comptez-vous réévaluer les besoins pour chaque CRIE concerné et lancer les marchés relatifs aux travaux les plus urgents ? Quels sont les travaux plus urgents ?

Dernière question : en « mobilité », par rapport aux allocations à destination des communes, on constate une nouvelle diminution de moyens alloués au plan communal de la mobilité alors que je crois que c'est très important pour les communes. Quelles en sont les raisons ? On a parlé, notamment, des voies cyclables et je connais bien le contexte parce que ma ville a la chance d'être reconnue comme voie cyclable : peu de projets en cours, pas assez d'incitants pour les communes.

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Président, je tâcherai d'être concise puisque beaucoup de choses ont déjà été dites.

Je vais m'attarder à la partie environnementale que M. le Ministre traite et je voudrais d'abord, au niveau du programme 15.02, vous poser une question par rapport à la coordination des politiques agricoles et environnementales. J'ai vu que ce programme connaissait une décroissance de 485 000 euros, ce qui n'est pas rien — cela fait une baisse d'à peu près 5,5 % — particulièrement dans l'AB18.28 « études dans le domaine environnement-santé » et pour lequel aucune justification n'est donnée. J'aurais voulu, Monsieur le Ministre, vous demander quelles étaient les raisons de cette diminution et que vous puissiez nous faire un peu le point sur cette cellule environnement-santé.

Quant à la dotation du Forem, mon collègue M. Gadenne vient de poser la question, je n'y reviens donc pas.

Je voudrais passer maintenant au programme 15.03 — Développement et étude des milieux, et revenir sur la question du CRIE et de la fameuse SCRL « éco-technopôle Wallonie ».

Par rapport aux CRIE, je voudrais revenir sur le fait qu'on a diminué ce qui avait été prévu. Je rappelle qu'en reprenant les différentes AB, on est à peu près à 700 000 euros. On retrouve une

réallocation à hauteur de 400 000 euros en crédits d'engagement et 142 000 euros en crédits d'ordonnancement.

Comme l'a dit mon collègue, cela n'a été fait qu'en mai. On explique cela par des retards à déterminer le choix de l'architecte, *et cætera*, mais aujourd'hui, Monsieur le Ministre, comment allez-vous faire pour pallier à ce retard ? Allez-vous donner une impulsion nouvelle ? Va-t-on carrément postposer d'un an la réalisation de ces CRIE qui, pourtant, dans le budget, avaient une importance, semblait-il, capitale ?

Vraiment, je voudrais savoir ce que vous allez mettre en route pour résorber le retard. Ou bien allez-vous réévaluer les besoins pour chaque CRIE ? Cela peut être aussi une autre façon de voir les choses.

Quant à ce que le Gouvernement wallon et l'industrie avaient décidé de créer à travers ce nouveau PTP en créant cet « éco-technopôle Wallonie ». Je voudrais avoir un peu plus d'informations concernant, d'abord, la société et puis revenir sur la remarque faite par la Cour des comptes par rapport à l'AB nouvellement créée qui est la 81.01, la justification de la création de cette AB. On peut y lire : libération de la seconde tranche prévue dans le plan d'affaires. Or, la Cour des comptes met en évidence que cette seconde tranche avait déjà fait l'objet d'un engagement en 2008, qu'il a été reporté en 2009 et qu'il est donc tombé en annulation. Là, il me semble qu'il y a quelque chose pour laquelle nous avons besoin d'une explication. Je voudrais savoir comment vous allez arranger cette situation puisque, visiblement, cela semble plus compliqué que ce qu'il paraît dans le descriptif de la justification.

Dans le troisième programme, à savoir le programme 15.13 — Prévention et protection, on voit là qu'il y a un budget important au niveau de l'AB 12.03 qui diminue de 626 000 euros. La justification est la suivante : on aurait transféré cela dans une autre AB du programme 15.01 en spécifiant : salaire du personnel contractuel recruté en application de décisions du Gouvernement wallon. Or, il se fait que je suis allé voir cette AB dans le programme 15.01, et je n'y ai rien trouvé. Il n'y a pas de traces de ce transfert. J'aurais donc voulu savoir, Monsieur le Ministre, ce qu'il en est et avoir quelques explications par rapport à cet ajustement.

Et on se retrouve dans la même situation pour la dotation de fonctionnement de l'agence de l'air qui diminue de 520 000 euros. On dit qu'on le transfère aussi vers une autre AB, toujours cette même 11.04. Or, comme pour la précédente, ce transfert ne figure pas dans le feuilleton. J'aimerais avoir quelques explications supplémentaires.

Dernière question, c'est par rapport à l'ISSeP. Vous nous avez expliqué dans votre présentation les modifications au niveau des recettes, mais pas au niveau des changements des dépenses. Les frais augmentent d'à peu près 300 000 euros. J'aimerais bien avoir un mot d'explication. Quelles sont les raisons d'une telle augmentation ?

Un point sur une AB 74.02.30 qui s'appelle « immeubles » : on y parle d'un laboratoire sols à Colfontaine où les dépenses passent de zéro à 124 000 euros. Pourriez-vous nous donner des explications par rapport à cette nouvelle dépense et surtout nous dire à quoi correspond précisément ce laboratoire ?

Dernière petite question par rapport à l'AWAC : au niveau des recettes, j'ai vu qu'il y avait un transfert depuis la dotation de la Région wallonne vers une AB « prélèvement sur le fonds de réserve de l'AWAC ». Pouvez-vous nous donner un mot d'explication ?

La dernière chose que j'aimerais savoir, c'est que vous nous fassiez un point sur les conseillers en environnement et les conseillers en aménagement du territoire.

M. le Président. – Je n'ai plus d'inscription de parlementaires. Puis-je me permettre d'intervenir personnellement en restant ici, si cela ne vous gêne pas ?

Je voudrais soulever trois ou quatre points, si vous le permettez, Monsieur le Ministre, dans le cadre de la discussion générale, notamment tout en disant que c'est difficile de devenir original, mais j'ai des choses particulières à évoquer avec vous.

Notamment, au niveau de la recette, la première partie, c'est effectivement d'augmenter les taxes sur les SAED qui augmentent de 27 %. Est-ce que c'est une modification de taux ou la découverte d'un retard d'encaissement ou s'agit-il d'une nouvelle SAED qui est venue se joindre aux autres ?

Deuxième élément que je souhaitais évoquer avec vous, mais vous l'avez évoqué avec mes collègues qui en ont aussi parlé, c'est la cellule opérationnelle environnement-santé. Il y a, quand même, maintenant, quasiment un an de fonctionnement. J'aurais souhaité savoir quel était l'état d'évolution du travail s'il y avait déjà eu des dossiers qui avaient été traités par cette cellule environnement-santé.

Je voudrais revenir sur quelques éléments concernant l'ISSeP où, effectivement, il y a un consultant extérieur pour le nouveau plan stratégique triennal, — et je reviens à l'exposé que nous avions eu ici au niveau de l'ISSeP, il y avait le directeur général qui était venu nous expliquer cet

élément — quelles seront les missions de cette personne et quel objectif peut-on avoir ?

Autre élément, concernant l'ISSeP, Monsieur le Ministre, vous aviez évoqué, lors de cette commission, une proposition de note au gouvernement soumise pour renouveler la commission scientifique et technique de l'ISSeP. Ce dossier a-t-il avancé depuis notre dernière rencontre ? Est-ce que cela tient aussi à cet investissement par rapport à un conseiller stratégique sur cette dimension ?

Concernant l'ISSeP, depuis la dernière évocation du dossier, l'IBPT a mis sur le site toutes les antennes gsm concernant la dimension globale de l'ISSeP. Y a-t-il une envolée des contrôles d'antennes gsm parmi les riverains qui sont allé regarder sur le site où effectivement, ces antennes étaient répercutées ? Y a-t-il eu, depuis les contrôles qui ont été effectués voici deux ans par l'ISSeP, une croissance ou pas ? Est-ce que les choses sont restées dans la norme actuelle ? J'aurais souhaité avoir des compléments d'information, si vous en possédez déjà ou bien, on reviendra peut-être à l'une ou l'autre occasion sur ces dimensions.

Vous avez aussi, Monsieur le Ministre, à l'AB 33.03.00, les subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire. On a évoqué cela avec une augmentation de 165 000 euros, c'est une somme relativement importante. Que recouvrent ces subventions ? Est-ce qu'elles répondent à des appels à projets ? Y a-t-il un appel parmi les associations, qu'elles soient environnementales ou autres, pour voir comment on peut avoir accès à ces dimensions-là ou bien sont-elles réservées à d'autres opérateurs qui ont des missions particulières ?

Concernant les SAR, il y a une diminution importante par rapport au budget initial en matière de subventions aux communes et CPAS. J'aurais souhaité savoir combien de dossiers de subventions communes et CPAS ont été traités par l'administration et, s'il y en a qui ont été accordées et si, de ce côté-là, il y a encore une volonté de pouvoir subventionner ces communes, CPAS et pouvoirs locaux qui travaillent dans ce secteur-là.

Deux petites interventions concernant la mobilité et notamment les plans communaux de mobilité où, effectivement, on constate une diminution des moyens alloués aux PCM. On a évoqué cela et je me permets d'insister, tout comme notre collègue Dodrimont a évoqué le plan de déplacement entrepris, une opération pilote. J'aurais peut-être voulu en savoir un peu plus aussi.

Rapidement, sur la cellule tram — et c'est ma dernière intervention — on en a déjà parlé, de qui est composée cette cellule de communication et quelles en sont les missions exactes ? Y a-t-il un cahier des charges par rapport à cela ?

En m'excusant de m'être donné la parole, mais en vous la rétrocédant immédiatement, Monsieur le Ministre, pour répondre aux questions des parlementaires.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Merci, Monsieur le Président, merci Mesdames, Messieurs pour vos nombreuses interventions qui se recoupent forcément pour un certain nombre.

D'abord, pour cette question des PCM sur laquelle vous m'avez pratiquement tous interrogé, il n'y a, en réalité, pas de diminution, ni en ce qui concerne les PCM ou les plans urbains de mobilité, il s'agit simplement d'un transfert visant à couvrir la partie commune pilote « Wallonie cyclable » qui était sur la même ligne budgétaire et pour laquelle il y a un souhait de passer à des crédits non dissociés. C'est donc simplement un transfert de ligne budgétaire. Il n'y a pas de diminution prévue de la politique PCM. On reste tout à fait sur le soutien tel qu'il était prévu en particulier aux communes de plus de 50 000 habitants.

Monsieur Seneseal, vous m'interrogez sur la question de la table ronde mobilité rurale. Elle a eu lieu, c'est assez récent d'ailleurs — il y a deux ou trois semaines que la réunion de conclusion a eu lieu — plusieurs réunions de travail ont été très appréciées par les participants et se sont avérées très constructives. Bien entendu, elles déboucheront, à la fois sur des décisions des communes, mais aussi sur une implication possible dans le contrat de service public qui va être finalisé avec le groupe TEC. C'est en tout cas une discussion très utile qui a pu être menée sur la spécificité des milieux ruraux et, bien entendu, Monsieur Dodrimont, je pense qu'il ne faut pas caricaturer. Je pense qu'il y a une attention particulière attribuée aussi aux milieux ruraux et je viendrai un peu plus loin sur la question des subventions.

Pour ce qui concerne les proxibus, c'est un peu plus complexe, parce qu'il y a, en fait, une double intervention concernant les proxibus : c'est d'une part les bus, en tant que tels, qui sont mis à disposition par le groupe TEC mais, par contre, la subvention qui existait au niveau régional était prévue au niveau des politiques locales. Je pense que cette subvention n'existe plus. Elle n'a jamais été présente dans mon budget et il n'y a donc pas eu de changement par rapport à cela. Ce budget n'existait pas dans la compétence mobilité.

Alors, par rapport à la subvention par rapport à laquelle vous m'interrogez, M. Senesael, mais aussi M. Dodrimont, les 15 000 euros d'augmentation que vous évoquez sont le résultat d'une addition de montants supplémentaires et de montants retirés. Il n'y a, en réalité, pas de modification réelle de la subvention.

Les vraies modifications ont eu lieu à l'initial et je voudrais quand même vous rappeler que nous avons augmenté, pour le groupe TEC, de 13 millions à l'initial la dotation sur un peu plus de 400 millions, ce qui représente environ 3,5% d'augmentation. C'est quand même considérable par rapport à la moyenne de l'ensemble des budgets wallons, c'est un effort particulier qui avait pu être fait, ce qui a permis de ne pas aboutir à des déficits importants dans les différents TEC.

Par contre, cette augmentation résultante de 15000 euros couvre, en réalité, une augmentation de 215000 euros concernant les PMR. C'est — comme je l'ai dit dans mon exposé introductif- la revalorisation de l'indemnité kilométrique dans le cadre du transfert du transport de ces PMR au niveau des associations, le transfert de la Croix-Rouge aux associations, tel que je l'ai déjà expliqué à plusieurs reprises. D'autre part, il y a eu également une augmentation de 500000 euros pour prendre en compte le début de l'exploitation du métro de Charleroi. Cela fait donc + 715000 euros et — 700000 qui sont la rétrocession des jours non prestés, c'est-à-dire les jours de grève. Au total, vous arrivez à une augmentation nette de 15000 euros de la subvention, mais ce sont vraiment des ajustements. La subvention de base a été déterminée à l'initial et n'est pas modifiée, mais je voulais rappeler qu'elle a été très significativement augmentée à l'initial.

Il y avait la question des engagements sociaux : là, nous ne sommes en réalité pas encore dans l'application du décret, puisqu'on est ici sur la régularisation des engagements sociaux de l'année précédente et le décret commence en 2011. Il s'agit simplement des montants exacts que la région doit couvrir pour ses engagements sociaux et c'est sur cette base-là que nous les impactons sur le budget.

Pour ce qui concerne le transport scolaire, M. Senesael, effectivement nous avions pu faire un travail assez fin d'examen des circuits, en tout cas, les plus problématiques et de création de nouveaux circuits. Huit nouveaux circuits avaient notamment pu être créés en Brabant wallon et ailleurs aussi, principalement en Brabant wallon. Ces circuits vont se poursuivre et le travail se continue aussi au niveau de la SRWT qui réalise un travail d'ajustement région par région pour, dans le cadre de sa subvention, réussir à limiter les coûts et ajuster vraiment au fur et à mesure de la mise en œuvre des différentes mesures prévues dans la circulaire transport scolaire pour ajuster les temps de parcours et les réduire systématiquement dans les différentes régions. Ce n'est pas spectaculaire, mais c'est un travail d'ajustement permanent qui se fait et qui me paraît très important. Au-delà, comme vous le savez, c'est une problématique qui dépasse le problème de la mobilité puisque c'est très fortement lié à l'offre scolaire, en particulier pour les enfants handicapés dans l'enseignement spécial, comme cela a pu être évoqué aussi bien dans ce parlement qu'au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sur la question du dragage des canaux, effectivement, il n'y a pas d'ajustement à ce stade-ci puisque le plan n'a pas été adopté par le gouvernement — c'est vrai que j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur les projets que nous avions notamment lors d'une journée sur le transport fluvial — mais le montage que nous envisageons n'implique pas forcément d'augmentation budgétaire annuelle. De toute façon, ce sera au-delà de 2011. Ce sera plutôt à partir de 2012, tout dépendant du montage choisi en termes d'emprunts, d'implication de la BEI. Ce n'est pas forcément le budget annuel qui sera modifié. Par contre, ce qui est essentiel, c'est qu'il y ait un plan pluriannuel permettant de rattraper complètement le passif accumulé en termes de boue.

Concernant l'éco-technopôle, plusieurs parlementaires sont intervenus : c'est donc complètement une charge du passé. Madame de Coster-Bauchau, vous avez raison, comme expliqué d'ailleurs par la Cour des comptes, cela avait été prévu sur 2008. En 2009, cela n'a pas été réalisé par l'administration pour des raisons que j'ignore. En tout cas, c'est avant cette législature-ci.

L'argent n'a évidemment pas été perdu, il est resté à la région. Ce n'est pas grave en soi, si ce n'est qu'il a fallu rebudgétiser cet engagement. C'est ce que nous faisons ici.

Pour répondre à la question de Monsieur Desgain, nous soldons complètement les engagements de la région vis-à-vis de l'éco-technopôle que ce soit en termes de capital qu'en termes de subvention, il n'y a plus d'engagements du passé.

Cela solde complètement les décisions antérieures et cette société se concentre donc principalement sur la recherche en matière de capture de CO_2 au départ de processus industriels qu'elle souhaite développer. Ce sera utile d'en rediscuter, mais en tout cas, ici, il s'agit de solder les engagements antérieurs pour tout ce qui concerne le Fonds des déchets. Je pense que je me suis déjà largement exprimé tout à l'heure.

Monsieur Seneseal, concernant l'évaluation du SDER, le budget que vous évoquez ne couvre pas que le SDER. Le montant d'1,5 million n'est pas que pour le SDER mais il est vrai qu'il est toujours prévu d'avoir le travail mené sur le SDER. Il y a eu, d'une part, un travail déjà réalisé en termes d'évaluation de l'outil qui a été déjà mené, et, d'autre part, il y a le travail de la CPDT qui est en cours sur le diagnostic. Un cahier des charges sera à adopter par le Gouvernement. La discussion est en cours également, les autres points sont déjà réalisés ou en

cours et le cahier des charges n'est pas encore adopté par le gouvernement pour la nouvelle version du SDER que nous choisirons de mettre en œuvre.

Effectivement, ce budget reste prévu. Vous évoquez les lignes de force que j'ai rédigées et qui sont effectivement disponibles. J'ai déjà eu l'occasion de m'en expliquer à plusieurs reprises : ces lignes de force ne font qu'expliciter la vision actuelle que j'ai et que je souhaite appliquer dans les décisions qui me reviennent dans le cadre législatif actuel. Cela ne change évidemment rien au fait qu'il y ait, d'une part, l'évaluation du CWATUPE et, d'autre part, l'évaluation et la révision du SDER qui sont prévues. Ce travail n'est qu'un travail introductif qui n'a pas de valeur au-delà de ces statuts-là.

Concernant le plan HP, plusieurs parlementaires sont intervenus sur ce point, c'est un programme complexe qui concerne différents ministres, pour lequel la coordination se situe au niveau de ma collègue la Ministre des Affaires sociales. Il n'y a pas d'implication budgétaire importante à prévoir dans mon budget à ce stade. Une implication n'est pas forcément budgétaire, mais c'est vrai que le travail sur le plan HP doit se poursuivre, qu'il y a beaucoup d'actions prévues et que, bien entendu, l'évaluation se poursuit, comme on a déjà eu l'occasion de l'évoquer dans de nombreuses interpellations.

Pour ce qui concerne la cellule environnement-santé qui était évoquée notamment par M. Desgain, effectivement, il y a le plan radon qui était prévu. C'est aussi l'installation de cette cellule — Monsieur de Lamotte, vous demandiez où les choses en étaient — on en est au démarrage. C'est effectivement la première alimentation de la cellule. Les premières priorités sont définies, notamment, le plan radon, et c'est pour cela que, maintenant, il est nécessaire de doter cette cellule d'un minimum de budget, au départ comme prévu des budgets fonctionnels de la Santé et de l'Environnement. Par la suite, cette cellule pourra progressivement monter en puissance.

Concernant la géomatique des engagements : les engagements se sont un peu étalés dans le temps. C'est l'administration qui gère directement les engagements et le plan d'engagements, mais il y a eu, en tout cas, d'une part, six ETP qui sont en cours d'engagement, et, d'autre part, sept autres qui doivent passer pour décision au niveau du gouvernement de cette semaine. Le plan est donc vraiment en cours de réalisation, il a simplement pris un peu de retard par rapport aux prévisions de l'initial. Pour votre bonne information, SOA *Service oriented application*, autrement dit application orientée service. C'est un terme de jargon qui n'était peut-être pas évident à deviner de prime abord.

Concernant les CRIE et le financement des associations, comme j'ai eu l'occasion de le signaler dans mon exposé introductif, une augmentation importante est effectivement prévue. Il y a d'abord une revalorisation dont bénéficient les 11 CRIE en se recentrant sur les CRIE existantes et, par ailleurs, il y a aussi la possibilité par ce budget de solder un certain nombre de subsides.

C'est vrai que nous avons beaucoup de demandes de subsides. Je me concentre vraiment sur les demandes qui sont liées à l'environnement et qui sont les plus pertinentes. Il n'est pas possible de les honorer toutes, mais par l'augmentation que l'on peut attribuer ici, il est quand même possible d'en couvrir davantage. Il y a une série de décisions antérieures qui sont également prises en compte dans cet ajustement, je pense par exemple à l'exposition SOS Planète qui a d'ailleurs été prolongée jusqu'au mois de janvier, je pense aux actions de sensibilisation dans le cadre de la semaine sans pesticides, ou encore au soutien à l'assemblée des jeunes Wallons pour l'environnement.

Pour ce qui concerne la question du contentieux, et donc du retard dans le paiement des subventions, cela dépasse tout à fait mon ressort. C'est un problème qui concerne également d'autres ministres. Je pense que le Ministre du Budget et le Ministre-Président en sont tout à fait conscients. D'ailleurs, nous avons rencontré, tout récemment, au niveau du gouvernement, les représentants d'Inter-Environnement Wallonie et d'autres associations pour évoquer cette question avec eux. Il y a notamment une implication d'EASI-WAL dans un plan de simplification, d'accélération des paiements. C'est effectivement un problème. Par exemple, les associations doivent emprunter certaines subventions qu'elles n'ont pas encore reçues de la région.

Il est clair aussi que pour avoir un meilleur traitement de ces subventions, la meilleure formule est, évidemment, de faire ce qui est prévu dans la DPR et que nous avons aussi à l'agenda du début d'automne, à savoir — je pense que je suis également interrogé dans les questions orales d'aujourd'hui à ce sujet- un décret de financement des associations. Il est prévu dans la DPR et je pense qu'il sera possible d'aboutir au gouvernement sur ce point à l'automne, comme le souhaitent les associations et comme elles y ont d'ailleurs elles-mêmes travaillé en faisant des propositions de décret.

Concernant l'ISSeP, il y a effectivement plusieurs points prévus. J'ai plusieurs augmentations différentes, je les ai évoquées dans mon exposé introductif. Il y a, d'une part, la question des infrastructures : c'était un engagement pour le parking, ce sont des choses qui doivent se faire, ce n'est même pas un bâtiment, il faut bien le prendre en charge effectivement. Il y a, par ailleurs, le plan stratégique triennal en tant que tel, et, là, c'est vrai

qu'il y a une subvention pour couvrir un consultant extérieur.

Quel est l'objectif ? C'est principalement de redéfinir le métier de l'ISSeP. Je crois qu'il y a souvent une ambiguïté sur le rôle de l'ISSeP par rapport à un travail d'analyse technique, par rapport à un travail de recherche et de prospective, de Conseil de la région.

Donc, il y a là matière à affiner les choses, notamment par rapport à d'autres structures existantes, notamment à l'administration, et c'est ce travail qui est souhaité, de pouvoir clarifier le métier ou les métiers de l'ISSeP et, sur cette base, d'avoir un véritable plan stratégique, savoir quelles sont les activités rémunérées qui sont possibles ou quelles sont les missions d'intérêt public. C'est vraiment, me semble-t-il, un travail important que nous visons.

En ce qui concerne les subventions en aménagement du territoire, c'était aussi une question de M. Desgain, cela couvre en réalité plusieurs points. D'une part, le financement des maisons de l'urbanisme : le grand prix d'architecture qui a été mis sur pied — et qui est très bien reçu dans le secteur, car il y a eu beaucoup de candidatures qui sont rentrées — est donc une manière de faire connaître des projets avec un certain arriéré puisqu'on partait d'une première édition. Forcément, il y a beaucoup de projets qui ont pu être présentés et qui résultaient du travail de plusieurs années, mais vraiment, avec un enthousiasme important du milieu des architectes. Je pense que, dans les enjeux d'aménagement du territoire, mais aussi énergétiques — comme l'isolation des bâtiments -, la créativité architecturale est vraiment un des aspects très importants à prendre en compte. Puis, il y a aussi la prise en compte des ateliers du territoire qui visent évidemment à organiser le débat public en préparation de la révision du CWATUPE et du SDER.

Monsieur Dodrimont, vous m'interrogiez notamment sur la question des sites désaffectés, M. de Lamotte aussi d'ailleurs. Il n'y a pas de modification majeure par rapport à l'initial 2011. Il y a en réalité une augmentation par rapport au constat que vous faites et sur lequel on pourrait peut-être revenir. C'est plutôt une bonne nouvelle puisqu'ici, on constate une augmentation des recettes. Pourquoi ? Parce que c'est une question de prise en compte de l'état de l'enrôlement. On ne maîtrise pas la manière dont les différentes taxes vont pouvoir être perçues et dont le contentieux va être saisi ou non. C'est sur cette base que l'affinement peut avoir lieu au moment de l'ajustement. Pour le reste, cela n'empêche pas de rediscuter plus globalement évidemment du système tel qu'il est mis en place.

Vous évoquez un montant de 128 000 au lieu de 129 000 euros. Je ne me rappelle plus la référence de l'AB. C'est simplement parce qu'il y a une correction technique par rapport à l'année dernière où il y avait une erreur matérielle de 1 000 euros. C'est simplement pour la correction comptable que ce montant a été repris.

En ce qui concerne les plans communaux de mobilité, j'ai déjà répondu puisque ce n'est pas cette partie qui est visée dans la réduction des AB que vous évoquez, mais ce sont bien les projets communes-pilotes Wallonie cyclable. Est-ce que cela remet en cause l'objet, la pertinence des plans communaux de mobilité ? Bien sûr que non. On touche là tout à fait autre chose et les Communes-pilotes Wallonie cyclable, c'est vraiment une volonté de développer la pratique du vélo. Je pense que vous êtes également un convaincu. On est là très loin de ce qui peut se faire dans d'autres régions ou dans d'autres pays. On a voulu ici se concentrer sur des actions qui seraient menées suivant un plan mis en place dans quelques communes pilotes parce que les moyens sont limités et que les disperser sur l'ensemble de la Wallonie ne me paraissait pas spécialement pertinent.

Il me paraît plus utile de choisir des communes sur base d'appels de candidature, sur base d'un jury qui évalue vraiment les projets qui sont rentrés selon un certain nombre de critères, des communes qui sont les plus mobilisées, qui ont vraiment un plan de développement du vélo le plus intégré possible et qui puissent démontrer une véritable mise en œuvre d'un plan cyclable à leur échelle. Cela ne remet pas du tout en cause, par ailleurs, la pertinence et l'utilisation des plans communaux de mobilité.

Concernant le tram, je pense que vous êtes, comme moi, très attentif au suivi de ce projet d'une envergure considérable. Je rappelle que c'est un investissement de 500 millions d'euros de la région. Il y a donc des enjeux très importants d'accompagnement de ce projet et de communication, car c'est évidemment essentiel que l'ensemble des acteurs s'approprie le projet, que le grand public puisse aussi se l'approprier et qu'on puisse aussi préparer la phase de réalisation du projet qui sera, comme vous le savez, très serré puisque nous avons un calendrier à respecter par rapport à la candidature de la ville de l'exposition 2017. Il y a donc, là, vraiment un enjeu très important à l'accompagnement de ce projet.

C'est sur cette base que nous avons prévu un budget spécifique. Ce n'est pas uniquement spécifiquement de la communication, c'est un budget, comme il est spécifié d'ailleurs, de toutes natures liées au tram, dont nous verrons bien précisément de quelle façon il peut se concrétiser. Il n'est pas question de multiplier les structures, il y a un Comité exécutif qui a déjà été mis en place. Il y a la SRWT qui est chargée du pilotage des différentes phases d'études qui sont en cours et nous verrons dans les prochains mois de quelle façon nous pouvons concrétiser. Mais il me paraissait essentiel

de dégager un budget pour l'accompagnement et pour ne pas rater ces échéances extrêmement serrées qui sont face à nous.

Il y aura évidemment une partie notamment de consultance et de sous-traitance, mais il ne sera sans doute pas nécessaire d'utiliser la totalité du budget à cela et peut-être qu'il sera possible de l'utiliser dans différentes autres missions d'accompagnement du développement du tram.

Concernant la SRWT, je me suis déjà expliqué sur les engagements sociaux. Concernant la CDT, vous évoquez l'augmentation de six mille euros pour l'indexation des rémunérations. C'est un montant tout à fait normal et difficilement discutable, me semble-t-il.

En ce qui concerne la CRAT, il s'agit de prendre en compte les subventions qui visent à couvrir les rémunérations du secrétariat, de deux personnes au niveau de la CRAT. Dans un premier temps, cela avait été comptabilisé au niveau du CSRW effectivement, ce qui était une erreur, raison pour laquelle les choses sont corrigées ici à l'ajustement. Mais il n'y a donc pas d'engagement nouveau. C'est simplement l'inscription budgétaire en tant que telle.

Enfin, Monsieur Dodrimont, vous m'interrogiez sur la question SOWAFINAL. C'est simplement le réétalement SOWAFINAL qui n'a pas pu se réaliser comme prévu au niveau du budget initial. Il n'y a donc pas d'engagement nouveau, il n'y a pas de dépense nouvelle. C'est une autre planification annuelle qui ne me concerne pas directement, qui est gérée par le département du budget bien entendu et que nous inscrivons dans les différents budgets fonctionnels prévus.

Monsieur Gadenne, concernant les PTP, en réalité, on est dans une situation où il y a un transfert progressif des PTP plutôt vers des programmes APE, qui se constate. Il y a donc une diminution des créances réelles. Ici, il s'agit donc de payer le décompte 2010 et donc, c'est sur base des comptes et des montants ajustés que l'on inscrit les montants ici, à l'ajustement. On constate donc simplement que ces montants sont diminués.

Madame de Coster-Bauchau, vous m'interrogiez sur la Cellule environnement-santé, j'y ai répondu si ce n'est sur la question du transfert des 204 000 euros. Il s'agit d'un transfert de fonction publique et comme on le voit à plusieurs endroits du programme de l'ajustement, il y a simplement différents montants chaque fois prévus vers la fonction publique pour les différents engagements, en l'occurrence ici, c'est pour la partie engagement Cellule environnement-santé. Alors, il y a l'autre partie qui concerne justement cette diminution des PTP sur laquelle je viens de m'exprimer par rapport à la question de M. Gadenne.

Concernant l'AB 1203 — Prévention et protection, c'est de nouveau du transfert fonction publique mais en réalité, c'est un transfert dans des AB de la DGO3 qui sont sous la supervision du ministre de la Fonction publique, raison pour laquelle vous ne la trouverez pas dans mes programmes justificatifs. Mais c'est effectivement bien un transfert d'écritures.

Concernant les conseillers en environnement et en aménagement du territoire, on est là dans le *stand-by*; il n'y a pas de commentaire particulier à cet ajustement.

En ce qui concerne les questions de M. de Lamotte, je pense avoir déjà répondu à plusieurs d'entre elles et sur les contrôles gsm. Je pense qu'il est difficile, à ce stade, de constater les faits du site internet qui permet effectivement de visualiser la localisation des antennes et de se renseigner sur l'impact des antennes et de demander aussi des contrôles individuels. À ce stade, je n'ai pas vraiment de conclusion définitive, mais il est vrai que, dans les prochains mois, on pourra certainement voir l'impact de cette meilleure transparence de l'information et en savoir plus sur le coût de ces demandes d'information.

Concernant les subventions d'aménagement du territoire, j'ai répondu. Ce n'est donc pas en tant qu'appel à projet sauf qu'il y a eu l'un ou l'autre appel d'offres sur certains programmes bien particuliers mais j'ai expliqué les différentes composantes, notamment via les maisons de l'urbanisme, qui sont par définition déjà existantes et subventionnées.

Concernant le budget SAR, la diminution provient uniquement du transfert vers le Ministre Lutgen du site Boch Keramis qui représente un peu plus de 1,6 million, je crois. C'est l'explication principale. Pour le reste, ce budget SAR est assez limité, je ne peux vous dire le nombre précis de dossiers, mais si vous voulez, on pourra vous transmettre l'information. La politique principale des SAR se retrouve évidemment dans le suivi du premier Plan Marshall et dans le Plan Marshall 2.vert qui a maintenant démarré et pour lequel, au mois de décembre, on a déjà décidé une première affectation du budget de 100 millions disponibles sur le Plan Marshall 2.vert pour environ trente millions et sur lequel le gouvernement devra alors se prononcer sur la suite, un peu plus des deux tiers restants, sur base d'un inventaire qui est en cours de mise à jour sur base de l'interrogation des intercommunales et des communes.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, je pense avoir répondu à l'ensemble des questions.

M. le Président. – Merci, Monsieur le Ministre.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Merci, Monsieur le Président. Je remercie M. le Ministre pour les réponses qu'il a bien voulu nous adresser. Je suis un peu partagé entre différents sentiments à la lumière de ses différentes réponses. Je reviendrai peut-être sur trois points qui me semblent de nature à préciser mon sentiment par rapport à votre réponse.

Tout d'abord l'étonnement : je suis étonné par certains aspects de cette réponse et plus particulièrement lorsqu'on évoque cette cellule de communication Tram à Liège. Vous dites que ce n'est pas uniquement de la communication mais alors, pourquoi lui a-t-on donné le nom de cellule de communication ? Il y a de l'argent qui pourra peut-être servir pour autre chose, mais je suis surtout étonné de vous entendre dire que « l'ensemble des acteurs doit s'approprier le projet ». C'est une phrase que j'ai reprise *in extenso* mais pourquoi est-ce que, précisément, et là réside mon étonnement, n'avez-vous pas utilisé le groupe TEC — qui est déjà titulaire d'importants moyens de communication — pour se charger de ce travail ? Je crois que c'était vraiment une manière pour que ce groupe s'approprie le projet. Cela aurait aussi été une façon de lui donner pleinement votre confiance. Donc, cela m'étonne que votre choix se soit porté sur un nouveau bidule, comme je l'ai dit tout à l'heure, plutôt que de faire confiance à ce qui existe déjà. C'est la partie étonnement que je voulais illustrer par un exemple.

Je suis déçu, c'est le deuxième sentiment que je veux évoquer, notamment lorsqu'on parle de ces 15 000 euros. Oui, c'est vrai que c'était un peu ironique de ma part, Monsieur le Ministre, de mettre en exergue 15 000 euros de différence par rapport au budget initial. J'ai compris que, grâce aux grèves, on allait pouvoir apporter quelque chose de plus aux personnes à mobilité réduite et qu'on allait pouvoir enclencher le dossier du métro de Charleroi. Dont acte. C'est peut-être aussi là un raccourci, allez-vous dire, mais, dans les faits, ce qu'on apporte de plus dans ce budget, c'est grâce aux jours de grève qu'on a des moyens supplémentaires pour deux projets.

Quand on sait qu'il y a un déficit avéré de 3 millions d'euros par exercice, que cela a amené ce que j'évoquais tout à l'heure, à savoir la suppression de certaines lignes ou l'augmentation tarifaire qui fait évidemment mal à tous les usagers des TEC, je suis déçu par rapport à ce que vous annoncez ici. Je suis déçu que des moyens supplémentaires ne soient pas amenés. On va me dire qu'il y a peut-être d'autres priorités, d'accord. J'entends bien, mais je ne peux pas marquer autre chose que ma déception à l'égard de cette modification budgétaire, cet instant qui n'est pas une nouvelle fois saisi pour porter un geste fort dans la lignée de votre Déclaration de politique régionale et aussi tout ce qui entoure la communication, notamment, de votre parti quand vous vous êtes présenté face à l'électeur, il y a maintenant un peu plus de deux ans. Vous ne m'empêcherez pas, Monsieur le Ministre, d'avoir ce sentiment de déception à travers plusieurs de vos réponses, mais je voulais illustrer mon propos par un exemple.

Et puis, de l'étonnement à la déception, je vais passer peut-être un peu au courroux parce que je me sens vraiment courroucé quand vous évoquez le plan HP. Comme beaucoup de vos collègues, à chaque fois, chacun d'entre vous saisit l'occasion de se décharger sur un collègue en disant : « vous savez, les moyens, ce n'est pas moi ». Quand j'interroge Mme Tillieux, elle me dit : « oui, mais enfin, c'est vrai que j'ai quelque part la gestion du plan, la responsabilité du plan, mais telle et telle matière, vous comprenez, Monsieur le Député, cela ne dépend pas de moi mais de mon collègue Nollet pour le logement, de mon collègue Henry pour l'aménagement du territoire ». Ce sont souvent d'ailleurs ces deux-là qui sont pris en exemple, ce que je comprends peut-être politiquement. Il est plus facile de tirer sur un partenaire que sur des ministres d'une même couleur politique. Mais me dire encore ici que vous n'avez pas jugé bon — parce que, en filigrane, c'est cela qu'il faut retenir — d'inscrire la moindre somme, notamment quand on évoque, en termes d'aménagement du territoire, la reconversion de certains sites. Monsieur le Ministre, il ne faut pas de budget pour le PCA, pour analyser des changements ? Sur quoi veut-on aller ? On veut encore, une nouvelle fois, par rapport au plan HP, signifier une année blanche, voilà. C'est une année où on ne va encore rien « foutre » pour ces 10 000 personnes qui vivent dans des conditions dont, on le sait, sont des conditions atroces.

Ce n'est peut-être pas pertinemment dans vos compétences, là je l'entends bien, il y a d'autres responsabilités au sein du gouvernement, mais par rapport à l'insécurité juridique que ces 3 ou 4 000 personnes, qui vivent notamment dans les parcs résidentiels de vacances, il n'y a encore aucune réponse. Je l'avais déjà signalé lorsqu'on a voté l'initial, je le signale à nouveau ici aujourd'hui. Ce gouvernement se moque complètement du sort de ces personnes qui vivent dans des conditions que j'ai déjà suffisamment décrites. Je reviendrai encore là-dessus, d'autant qu'il le faut parce que, dès le moment où vous ne poserez pas de geste concret, il n'y aura évidemment aucune avancée pour cette problématique. Il vous appartient donc, Monsieur le Ministre, de faire quelque chose de concret par rapport à cette situation. Tant que je ne verrai pas le premier centime inscrit, j'aurai évidemment des doutes sur votre volonté d'apporter réellement votre contribution à la résorption de cette problématique.

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Ministre, vous ne m'avez pas répondu par rapport aux CRIE, par rapport au retard et je ne suis pas la seule. Mon collègue avait aussi posé la même question.

Je vous ai entendu faire l'apologie de votre plan Wallonie cyclable. Je suis un peu interloquée d'entendre qu'aujourd'hui, on découvre qu'on va faire ce plan-là. Je voudrais plaider, Monsieur le Ministre, au sein de cette commission, pour qu'il y ait une certaine cohérence avec le reste du gouvernement. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des plans Mercure ainsi que des plans Escargots qui ont été élaborés, des plans pour les communes, pour créer des pistes cyclables. Tout cela a été fait et aujourd'hui, on va mettre en place un plan communal cyclable. C'est un peu comme les figues après Pâques, c'est un peu interpellant de penser qu'on va faire un plan cyclable alors qu'on a déjà donné des moyens aux communes pour faire des petits tronçons de pistes cyclables.

Monsieur le Ministre, je sais que vous y tenez, aux pistes cyclables, mais ce serait bien que, avec votre collègue, il y ait une certaine cohérence dans l'action.

M. Senesael (PS). – Pour le rapport, Monsieur le Président, je souhaite signaler que M. Bayet pose une question dans la commission du Ministre Furlan.

M. le Président. – Je dois également excuser M. Borsus qui a été rappelé dans sa famille.

Vote

M. le Président. – La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité recommande, par 8 voix contre 2, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports, l'adoption du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

Confiance à la rapporteuse

M. le Président. – La confiance est accordée à l'unanimité à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Je remercie M. Dubois qui nous a accompagné toute cette matinée.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BAYET À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA POLITIQUE D'ASSAINISSEMENT DES SOLS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bayet à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la politique d'assainissement des sols ».

La parole est à M. Bayet pour poser sa question.

M. Bayet (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'article 10 du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols prévoit la création d'une banque de données du sol wallon. Où en est-on dans la constitution de cette banque de données ? Est-elle finalisée et le cas échéant, comment peut-on la consulter ?

Des observateurs avisés de nos politiques environnementales et d'aménagement du territoire estiment qu'il serait opportun de créer un cadastre du sous-sol wallon. On en a notamment discuté lors de nos auditions. Ce cadastre permettrait d'avoir une photographie claire de l'ensemble du sous-sol de notre territoire. Que pensez-vous de cette idée ? Est-ce techniquement faisable et financièrement payable ?

On sait par ailleurs que la mise en œuvre du décret sol présente quelques difficultés. Ainsi, un guide de bonnes pratiques devait être élaboré pour décembre 2010, puis l'échéance a été reportée à juin 2011. Sa rédaction est-elle finalisée ? Quand et comment les opérateurs pourront-ils en disposer ?

Autre élément que je souhaite aborder, celui de l'urbanisation des sites dépollués.

La réhabilitation des sites pollués est un enjeu économique et environnemental majeur. La plupart des sites dépollués sont voués à être réaffectés à de l'activité économique. Toutefois, une analyse urbanistique plus fine permettrait de projeter une certaine mixité d'affectation. N'oublions pas que de l'affectation future des sites dépend le taux de dépollution.

La fixation d'objectifs d'assainissement est encore plus sensible dans les cas des ZACC. Ces zones pouvant être aujourd'hui destinées à toutes affectations, sauf industrielles. Il serait donc logique, dans le cas d'une ZACC, de procéder simultanément à la dépollution et à son projet d'urbanisation.

Ne serait-il pas envisageable de coupler dépollution d'un site et élaboration d'un RUE parce que ce n'est pas encore le cas systématiquement ? Estimez-vous que c'est souhaitable ? Quels seraient les obstacles administratifs et financiers à cette simultanéité de procédure ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols est un vaste chantier qui comprend notamment la publication du Code wallon de bonnes pratiques et la constitution de la banque de données de l'état des sols.

Les travaux relatifs au Code wallon de bonnes pratiques sont en cours de développement au sein de l'administration, en collaboration notamment avec l'ISSeP et chaque partie de ce code fait l'objet d'une concertation auprès des acteurs concernés. Les premières parties du code ont déjà fait l'objet d'une consultation du secteur et sont donc connues. Ce code sera disponible cette année.

Pour plus détails je vous renvoie à au site internet de l'administration : http ://dps.environnement.wallonie.be/.

En ce qui concerne la Banque de données des sols, l'exploitation des données existantes au sein de différentes banques de données existantes est bien avancée et l'administration travaille, en collaboration avec différents partenaires, à améliorer la qualité des données correspondantes en vue de pouvoir les soumettre à enquête auprès des acteurs concernés, c'est-à-dire les exploitants, les propriétaires et les communes.

Cette enquête nécessitera l'obtention préalable des données cadastrales de l'administration du cadastre.

Vos questions concernant le cadastre du sous-sol me semblent être différentes de la problématique liée au décret sols. Vous savez certainement que la problématique des impétrants est à charge de mon collègue, le Ministre Furlan.

Par contre, la problématique des risques liés au sous-sol wallon ressort de mes compétences. Dans ce domaine, j'ai demandé à mon administration de travailler à l'élaboration d'un certificat du sous-sol qui intégrerait tous ces risques ainsi que les contraintes géotechniques afin de donner une information claire et accessible tant aux autorités locales qu'aux citoyens avec une attention particulière pour les notaires et les architectes.

Enfin, comme vous le faites remarquer, la conjugaison des préoccupations environnementales, urbanistiques et économiques lors de la réaffectation d'un site pollué est un enjeu majeur.

Comme vous le signalez, la prise en compte de la pollution dès le stade du projet de redéveloppement d'un site est une attitude proactive que je ne peux qu'encourager. En effet, trop souvent on scinde les deux aspects alors qu'ils sont intimement liés.

L'approche correcte consiste à étudier d'une part les potentialités et souhaits de reconversion, en fonction des potentialités du site et de son environnement, et à évaluer d'autre part les possibilités techniques et financières de sa réhabilitation, puis de faire converger l'un vers l'autre pour aboutir à un projet de reconversion intéressant, mais financièrement supportable, si nécessaire en distinguant différentes zones au sein du site.

Le cas des ZACC n'échappe pas à cette méthodologie, la fixation des objectifs d'assainissement devant être fixée dans tous les cas avec une précision suffisante, au minimum en fixant une classe d'affectation.

Par ailleurs, les sites pollués sont le plus souvent historiquement destinés en zone d'activité économique par les plans de secteur et se situent rarement en ZACC, à l'exception des anciens charbonnages.

Lorsque c'est le cas, il serait effectivement judicieux que la commune entame une procédure de RUE, même si le code ne prévoit pas de subventions à cet effet.

Bien que la SPAQuE mène les investigations permettant de déterminer la réaffectation souhaitable pour les sites désignés par le gouvernement, le décret sols ne contient malheureusement aucune disposition en termes d'aménagement du territoire qui permettrait de modifier les plans d'aménagement ou d'y déroger, en-dehors des sites reconnus comme sites à réaménager.

Il manque donc une articulation entre ces deux polices administratives, qui serait particulièrement utile pour rendre effective la reconversion des sites dépollués.

C'est pourquoi, un groupe de travail réunissant à la fois l'administration de l'environnement et de l'aménagement du territoire est actuellement en train de réfléchir sur la manière d'organiser les procédures d'assainissement de manière à rencontrer au mieux l'ensemble de ces préoccupations.

Cette problématique sera également soulevée dans le cadre de l'évaluation du CWATUPE.

M. le Président. – Merci, la parole est à Monsieur Bayet.

M. Bayet (PS). – Je remercie, Monsieur le Ministre pour sa réponse très complète.

QUESTION ORALE DE M. LANGENDRIES À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « L'URGENCE DE METTRE EN OEUVRE LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE SAINTES II (TUBIZE)»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Langendries à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur «l'urgence de mettre en œuvre la zone d'activité économique de Saintes II (Tubize)».

La parole est à M. Langendries pour poser sa question.

M. Langendries (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, il s'agit du souhait de vous interroger sur le retard pris dans la mise en œuvre de la zone d'activité économique mixte sur le territoire de la commune de Tubize qui est à proximité d'une zone d'activité économique industrielle de Saintes. Il s'agit d'une superficie de 65 hectares qui étaient, au départ, affectés en zone agricole au plan de secteur et ont été affectés à l'activité économique dans le cadre du plan prioritaire de 2004.

Vu l'ancienneté du dossier d'autant qu'il est complexe, de faire un rappel des faits.

Le 18 octobre 2002, le Gouvernement wallon avait adopté un arrêté décidant la révision du plan de secteur de Nivelles en vue de l'inscription d'une zone d'activité économique mixte sur le territoire de la commune de Tubize, à proximité de la zone d'activité économique industrielle de Saintes.

Une étude d'incidence est déposée en août 2003 et c'est en septembre 2003 que le gouvernement wallon adopte le projet de révision du plan de secteur, une enquête publique se déroule du 27 octobre au 10 décembre 2003 et dans la foulée de tous ces événements, un nouvel article 31*bis* est inséré dans le CWATUPE et par l'article 40 du décret-programme du 18 décembre 2003, qui porte finalement une série de mesures diverses en matière de fiscalité régionale, de trésorerie, d'organisation de marché d'énergie, d'environnement, agriculture, *et cætera*.

Ce nouvel article, aujourd'hui supprimé, imposait comme condition préalable à la mise en œuvre d'une zone d'activité économique, la rédaction d'un cahier de charges urbanistique et environnemental. Le CCUE constituait un document d'orientation, de gestion et de programmation de la mise en œuvre de cette zone.

Le Conseil communal de la Commune de Tubize a émis un avis favorable sur le projet en janvier 2004 et c'est en mars 2004 qu'un avis de la CWEDD et un avis de la CRAT ont été déposés.

Le Gouvernement, par un arrêté du 22 avril 2004, avait adopté définitivement la révision du plan de secteur de Nivelles inscrivant cette ZAEM sur le territoire de la commune de Tubize (Tubize et Saintes).

Cet arrêté fait l'objet d'une requête en suspension et d'annulation devant le Conseil d'État, ce qui a fait que le dossier a mis autant de temps aussi avant d'avance. C'est par un arrêté de février 2005, que le Conseil d'État a rejeté finalement la demande de suspension et en mai 2010, le Conseil d'État a rejeté la demande en annulation. Donc on a annulation d'un côté et suspension de l'autre, c'est pour montrer les déboires que l'on peut rencontrer quand on a des projets d'envergure parce qu'il s'agit véritablement d'un projet d'envergure à mettre en place et projet dans lequel le privé a un rôle très important à jouer aussi.

Après avoir attendu l'aboutissement des recours au Conseil d'État, les investisseurs privés ainsi que l'IBW sont prêts à concrétiser leur projet, à savoir un centre commercial ainsi qu'un espace réservé aux PME. C'est quand même 65 hectares à mettre en œuvre. Rappelons également que la zone concernée est reprise dans le plan Marshall 2.vert comme zone à mettre prioritairement en œuvre. Ce n'est pas inintéressant de le rappeler, d'autant que la commune est déjà, au travers du premier plan Marshall, une zone reconnue comme zone franche et donc jusqu'à certains points, une zone reconnue comme en retard de reconversion économique, d'où les discussions avec toute une série d'investisseurs privés pour tenter localement de faire redéployer le volet économique de la région.

Monsieur le Ministre, où en êtes-vous, à ce jour, dans l'avancement de ce dossier qui a été initié voici plus de 10 ans ?

Il me revient malheureusement que vous venez de refuser le CCUE.

Est-ce exact, si oui, disposez-vous d'une habilitation pour le faire ? Et sur quels motifs basez-vous votre refus ?

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, pourquoi avoir adopté un CCUE sachant que d'une part le

décret de février 2005 a abrogé cet outil et d'autre part que la disposition transitoire du décret RESA n'est, semble-t-il, pas applicable car aucun document antérieur à mars 2005 — date d'entrée en vigueur du décret d'abrogation — ne décide la mise en œuvre de nouvelles zones d'activité économique et l'établissement du cahier des charges précité.

Comment voyez-vous pour essayer de rebondir objectivement sur ce dossier, puisque c'est quand même l'objectif, la suite de ces évènements ?

Pourquoi ce dossier semble-t-il encore bloqué « à votre stade » sachant que votre collègue en charge des zonings a prévu les crédits nécessaires pour équiper la zone, le refus de CCUE, n'empêchant pas, il me semble, l'adoption du périmètre de reconnaissance, l'adoption de celui-ci est sur la bonne voie ?

C'est bien là qu'il doit y avoir une différenciation entre votre jugement et celui de ceux qui sont sur ce dossier depuis longtemps.

Je suis convaincu qu'il est urgent de réagir sur ce dossier, eu égard aussi aujourd'hui particulièrement au contexte économique mondial que l'on connaît. On sait tous de quoi on parle pour le moment en termes de centaines de millions d'euros, en termes de milliards d'aides, en termes de problèmes de dettes, en termes de besoins d'investissements dans nos régions, en termes de confiance pour les investisseurs dans notre Région wallonne, véritablement, je ne voudrais pas que l'on puisse négliger, Monsieur le Ministre, la possibilité des investisseurs d'aller investir ailleurs qu'en Wallonie, sachant que nous sommes situés pour ce qui est de la commune de Tubize, vous le savez, puisque vous y êtes pour des évènements heureux et malheureux, venus récemment sur ces derniers mois, nous sommes à la frontière linguistique et en face du zoning de Saintes, il y a des champs qui existent et qui sont complètement situés sur le territoire de la Région flamande.

Il faudrait quand même qu'en mesure dans ce contexte un peu particulier que l'on vit actuellement — je le répète à l'échelle mondiale — on se rende bien compte que l'on parle ici de 200 millions d'euros d'investissements, c'est 8 milliards de francs belges à l'époque et cela doit concerner en toute logique si mes calculs sont fiables 1500 emplois et 1500 emplois pour une région qui malheureusement ne compte pas de besoin d'emplois au même titre que ceux qu'on peut retrouver dans la même province, mais à quelques kilomètres plus loin, à Waterloo, à Lasne, à La Hulpe, à Rixensart et ailleurs.

Chez nous, nous avons besoin d'emplois de type manuel et d'emplois qui puissent être mis en place particulièrement pour les femmes, c'est l'analyse que l'on peut faire quand on connaît ce coin de l'ouest du Brabant wallon et donc je pense qu'il faut, Monsieur le Ministre, tenter de rassurer tous les acteurs sur ce dossier, éviter de tomber dans des remarques qui seraient déplacées sur un dossier qui existe depuis longtemps par rapport à un blocage qui existe au sein de votre cabinet et donc je voudrais connaître votre calendrier par rapport à la suite à donner à ce dossier. Quand cette ZAEM pourra-t-elle être mise en œuvre ? Quand les entreprises vont-elles enfin pouvoir espérer s'y installer ?

M. le Président. – La parole est à Monsieur le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Je tiens tout d'abord à apporter quelques précisions dans l'historique du dossier.

L'arrêté du gouvernement du 22 avril 2004 adoptant définitivement la révision du plan de secteur de Nivelles et qui comprend l'inscription de la présente zone d'activité économique mixte prévoit en son article 4 qu'un CCUE doit être établi conformément à l'article 31*bis* du CWATUPE.

En sa séance du 12 octobre 2004, le collège exécutif de l'IBW a marqué son accord sur le choix de la SPRL Planeco comme auteur de projet du CCUE. Les dispositions transitoires du décret du 3 février 2005 ont été respectées — l'établissement d'un CCUE décidé avant la date d'entrée en vigueur de ce décret est poursuivi selon les dispositions en vigueur avant cette date.

Le dossier a ensuite été déposé par l'IBW auprès du Fonctionnaire délégué et a été instruit par mon Administration. Ce dossier appelle diverses remarques.

Premièrement, le dossier tel que présenté ne respecte pas la circulaire ministérielle du 10 juin 2004 précisant le contenu du CCUE.

Deuxièmement, la réunion de concertation prévue par la même circulaire n'a pas été organisée. Cette concertation devait être organisée au moins un mois avant le dépôt officiel du dossier.

Troisièmement, sur le fond, trois sous-zones étaient prévues au sein de ce CCUE :

- la première 25 hectares destinée aux activités économiques mixtes et plus particulièrement, à l'accueil des PME/PMI ;
- la seconde 27 hectares destinée aux activités commerciales : *factory outlet*, *retail park* et vaste parking ;
- la troisième, qui constitue un périmètre de protection écologique.

La révision du plan de secteur fait suite au premier plan prioritaire et à la volonté du

Gouvernement wallon d'offrir de nouvelles zones dédiées aux entreprises.

Au regard du constat posé par certains opérateurs de développement économique sur l'absence d'espaces dédicacés aux entreprises, l'implantation de vastes centres commerciaux sur des zones dédiées à des TPE et PME en dehors des centres urbains va à l'encontre de l'article 1er du CWATUPE, aux options du SDER et aux objectifs que s'est fixé le gouvernement de l'époque.

Par ailleurs, la Commune de Tubize possède de nombreux projets de revitalisation de ses friches industrielles qui prévoient du commerce dans leur programmation et sont à proximité immédiate du centre.

Je pense notamment aux dix hectares d'activités économiques dont des commerces sur le SAR dit hauts fourneaux des forges de Clabecq, aux 6000 mètres carrés de commerces et 260 logements qui sont en cours de réalisation sur le site d'activité économique dit filature Fabelta ou encore au nouvel ensemble de commerces — quel que 9000 mètres carrés — et de logements prévus dans le cadre du réaménagement du site et de la revitalisation urbaine dite Tubize plastics.

Les synergies entre les surfaces commerciales prévues au CCUE et les commerces du centre-ville telles qu'évoquées dans ce document paraissent donc aléatoires notamment en termes de concurrence pour les achats courants et semi-courants. Le projet commercial et les importantes surfaces qui lui sont consacrées sont susceptibles de compromettre le redéploiement et la revitalisation des centres anciens urbains et concourir à l'accroissement de la circulation automobile.

En conduisant le Plan Marshall 2.vert, le Gouvernement wallon a décidé de répondre aux besoins des opérateurs économiques en zones d'activité économique et d'octroyer à la Ville de Tubize un subside en vue d'équiper la zone d'activité économique mixte projetée. Dès lors, il me paraît peu raisonnable de consacrer 27 hectares de cette zone au développement du commerce.

Au regard de ces éléments, vous comprendrez aisément les raisons qui m'ont poussé à refuser l'approbation du CCUE introduit par l'intercommunale en date du 19 avril 2011.

Toutefois, le CCUE que j'ai refusé ne devra pas être revu pour mettre en œuvre la ZAEM. En effet, un nouveau CCUE ne peut être élaboré dans la mesure où celui-ci a été supprimé entretemps du Code, en 2005. La procédure s'est poursuivie, mais maintenant la procédure ne le prévoit plus. Rien ne s'oppose dès lors à la reconnaissance de la zone par mon collègue, Jean-Claude Marcourt.

La question du déploiement de l'activité commerciale en Wallonie, surtout quand elle s'implante en périphérie des villes, est au cœur des préoccupations du Gouvernement wallon. Ainsi, comme vous le savez, il a décidé d'établir un schéma régional de développement du commerce, que le Ministre Marcourt et moi-même sommes chargés de mettre en œuvre.

C'est à la lumière de ce futur outil que l'on pourra évidemment analyser les demandes d'implantation de commerces sur la zone d'activité économique de Saintes qui me seront soumises, et ce, sous l'angle de leur complémentarité avec l'offre au centre-ville et de la consommation d'espace dévolu à cette activité.

M. le Président. – La parole est à Monsieur Langendries.

M. Langendries (cdH). – Monsieur le Président, je voudrais remercier le Ministre pour sa réponse relativement complète et son analyse à ce stade du dossier. Je retiens deux choses. On analysera cette réponse de fond en comble. Néanmoins, je perçois dans votre réponse des choses que j'avais imaginées relativement négatives moi qui connais bien le coin.

Imaginer que l'on peut remettre en cause ce genre d'investissement en pensant que parce qu'il y a une zone, que ce soit sur Clabecq, sur le site des forges, ou en centre tubizien, au niveau de l'ancien site des filatures, *et cætera*, imaginer que l'on peut, comme cela, guider un investisseur et le faire basculer d'un projet vers un autre, dans des zones qui sont par ailleurs dans des états d'avancement, de reconversion différents, c'est, je le pense, se planter complètement dans la vision des choses, c'est le premier élément.

Deuxième élément que je retiendrai, c'est que le Ministre dit que le CCUE qui a été refusé pour des raisons que le Ministre vient d'expliciter, ce CCUE à l'avenir n'est plus spécifiquement nécessaire et n'empêche en rien le périmètre de reconnaissance, ce que le Ministre Marcourt vient de faire récemment d'ailleurs.

Monsieur le Ministre, vous ne me ferez pas croire que vous n'avez pas encore eu à intervenir dans ce dossier à un moment donné. Quand il faudra décider de libérer des permis, à ce moment-là, ce qui va vous décider ou pas, cela va être votre approche philosophique — si je peux me permettre l'expression — que de dire que les centres commerciaux, les 27 hectares, ce n'est pas opportun de les mettre là où vous pensez les mettre, et qu'il faut les recentrer dans les centres urbains. C'est la vision que l'on en a, et d'un point de vue global, le gouvernement doit trancher quelque part sur ce sujet. Je ressens cela derrière vos explications.

Je suis encore relativement calme pour le moment. On va analyser cela, mais il faut quand même se rendre compte de ce que cela représente en termes de boulot, de négociations, avec le secteur privé. Cela représente 200 millions d'euros et 1500 emplois, ce dans une région qui — je le rappelle — a été reconnue à travers des plans Marshall, comme zone franche en besoin de reconversion, en besoin de coup de main. On va supprimer des taxes pour alléger toute une série d'effets sur l'investissement, et derrière, après dix ans d'un dossier qui doit rapporter à la région, on prend le risque de dire que ce n'est pas au bon endroit, que cela devrait aller ailleurs, qu'il y a d'autres projets locaux sur lesquels on pourrait aller, par exemple sur les forges de Clabecq.

Je vais m'arrêter là, mais je referai certainement d'autres commentaires à d'autres moments et je reviendrai certainement à la rentrée sur ce dossier parce que je ne suis franchement pas convaincu que l'on soit parti dans le bon sens, qui est celui, non pas de vouloir réussir particulièrement quelque chose sur Tubize, mais d'offrir à une région entière un exemple aussi de reconversion.

Voilà, Monsieur le Ministre, rendez-vous bientôt.

QUESTION ORALE DE M. BINON À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « L'IMPLANTATION DE SILOS DE STOCKAGE DE MATIÈRES AGRICOLES EN ZONE AGRICOLE AU PLAN DE SECTEUR »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Binon à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur «l'implantation de silos de stockage de matières agricoles en zone agricole au plan de secteur».

La parole est à M. Binon pour poser sa question.

M. Binon (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'article 35 du CWATUPE précise l'affectation de la zone agricole au plan de secteur. Entre autre, le premier alinéa décrète que: «*La zone agricole est destinée à l'agriculture au sens général du terme*».

On connaît la difficulté de cerner précisément la portée de l'activité agricole permissible dans de telles zones. La définition exacte n'est en effet pas précisée.

Plusieurs demandes de permis ont été déposées récemment concernant des implantations de silos de stockage de grains en zone agricole. Nous avons été saisis de plusieurs dossiers de ce type. La quasi-totalité de la Wallonie est couverte de telles implantations qui sont bien souvent la propriété de coopératives agricoles ou de négociants en matière agricole. Il s'agit donc d'une problématique régionale touchant plusieurs dizaines d'implantations.

La proximité de ces centres de stockage avec les exploitations agricoles nécessite une certaine décentralisation et donc une multiplication de ces silos à travers la Wallonie. En période de moissons, ces centres de stockages locaux représentent le lieu de convergence de nombreux exploitants agricoles.

Où implanter ce type de centre de stockage? En zone agricole? En zone d'activité économique? En zone d'habitat? Quelle est la politique du gouvernement à ce sujet, à l'heure où de nombreux acteurs de terrains réfléchissent à trouver un lieu d'implantation et sollicitent les autorités locales en cette matière?

En ce qui concerne la zone agricole, de tels silos de stockage sont-ils compatibles avec la destination de la zone? Dans la négative, quelle est la justification de cette incompatibilité? Dès lors, que faut-il entendre par «agriculture au sens général du terme»?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – L'article 35, alinéas 1er et 2, du CWATUPE dispose que la zone agricole est destinée à accueillir toutes les activités inhérentes à l'agriculture au sens général du terme, c'est-à-dire l'ensemble des activités de culture du sol et d'élevage, intensives ou non.

Si la qualité d'agriculteur du bénéficiaire du permis est établie et que la réalité de son exploitation n'est pas contestée, la construction d'un hangar ou d'un silo de stockage peut apparaître comme indispensable à l'exploitation du bénéficiaire du permis et être autorisée en zone agricole.

Selon la jurisprudence du Conseil d'État et notamment l'arrêt du 19 avril 2010, je cite: «*Il appartient toutefois à l'autorité compétente pour délivrer un permis d'urbanisme de vérifier si les actes et travaux projetés sont indispensables à l'exploitation agricole, en d'autres termes, s'ils sont nécessaires; que cette vérification s'impose parce que les constructions ne sont admises qu'à titre d'exception à la règle selon laquelle la zone agricole est destinée à l'agriculture et qu'elle contribue au maintien et à la formation du paysage; que pour opérer cette vérification, l'autorité compétente dispose notamment de l'avis de la DGA, à même de vérifier in concreto le caractère indispensable de la construction; qu'ainsi, la nature*

des activités auxquelles les constructions sont destinées est déterminante » ; fin de citation.

Le raisonnement est différent s'il s'agit d'une société qui a dans son objet social le commerce et le stockage de produits destinés à l'agriculture, notamment des céréales et des grains, semences, engrais, *et cætera*. Une telle entreprise, qui se rattache directement à l'agriculture tout en s'en distinguant, revêt un caractère para-agricole et ne peut s'implanter en zone agricole dans la mesure où la nouvelle définition de cette zone exclut ce type d'entreprise.

Les entreprises para-agricoles devraient en principe s'implanter en zone agro-économique. Compte tenu de l'absence quasi totale de zones agro-économiques aux plans de secteur à ce jour, les zones qui pourraient accueillir de telles entreprises sont celles qui peuvent accueillir des activités économiques, à savoir la zone d'activité économique industrielle et la zone d'activité économique mixte en fonction du caractère plus ou moins industriel de l'activité, la zone d'habitat et la zone d'habitat à caractère rural à conditions, dans ces deux derniers cas, que les activités soient compatibles avec le voisinage et ne mettent pas en péril la destination principale, résidentielle et agricole en zone d'habitat à caractère rural de ces différentes zones. Dans ces zones, il faut que les activités soient compatibles avec le voisinage et avec la zone agricole.

M. le Président. – La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Je pense que votre réponse ne va pas soulager les municipalistes parce que vous savez que la vie agricole a bien changé. Tous ceux qui sont dans un village rural savent que dans le temps, on venait avec un vieux char à quatre roues, qui faisait cinq tonnes et le silo à grain était au milieu du village et tout le village travaillait, ou à peu près, pour la ferme ou pour le séchoir à grains, *et cætera*.

Aujourd'hui, la vie a bien évolué. Ce sont des gros tracteurs, avec des bennes importantes qui viennent au centre du village et ces gens-là arrivent au bout de leur permis d'exploiter ou doivent le renouveler et donc, évidemment, ils essaient de trouver une place ailleurs que dans le centre du village ou en zone d'habitat parce que cela dérange. Naturellement, on ne sait pas faire autrement même si c'est naturel et que cela ne pollue pas. Simplement, toutes les zones rurales, toutes les communes n'ont ni une zone économique, ni une zone d'activités mixtes, ni une zone agro-alimentaire, mais ils ont des zones agricoles, des zones forestières et des zones d'habitat, à caractère rural ou pas.

Donc, la situation se complique. Que doit-on faire ? Je pense qu'il faudra y réfléchir et nous y reviendrons parce que je pense que c'est important. On ne peut pas demander aux agriculteurs qui ont des tracteurs de 300 chevaux de faire 50 kilomètres pour aller à une zone agricole, une zone industrielle, pour conduire leurs grains. Je pense que ce ne serait pas vraiment du développement durable à l'heure où on demande de diminuer la pollution. Je pense qu'il faut être le plus près possible des exploitations agricoles et des champs pour pouvoir accéder au stockage du grain.

Il y a quand même une petite contradiction, non pas dans votre réponse, mais dans l'interprétation du texte, c'est qu'un fermier qui demanderait pour stocker 2 000 tonnes de grains à côté de son activité, le pourrait mais par contre, une coopérative d'agriculteurs qui demanderait de construire des silos pour pouvoir commercialiser leurs grains ne pourrait pas, que ce soit une coopérative ou une société. Il y a là quand même un éclaircissement à apporter aux textes.

Je vous remercie d'avoir éclairé notre lanterne.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE RAPPORT URBANISTIQUE ET ENVIRONNEMENTAL POUR LE CENTRE DE LOISIRS D'ANTOING »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le rapport urbanistique et environnemental pour le centre de loisirs d'Antoing ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, après Tubize, Antoing.

L'enquête publique relative au rapport urbanistique et environnemental pour la construction d'un centre de loisirs à Antoing a récolté les avis sollicités par la Ville d'Antoing auprès de diverses instances ou communes voisines. Seules quelques réclamations étaient recensées. Celles-ci concernaient d'éventuels problèmes de mobilité sur la route régionale qui donne accès à ce centre sportif.

En outre, le Tournai Yacht Club avait des craintes concernant le devenir de ses bâtiments.

Les communes de Brunehaut et de Péruwelz ont rendu un avis favorable. Pour sa part, la ville

française de Mortagne du Nord a demandé une adaptation de la signalétique, un partenariat en termes d'emplois et souhaite être associée à l'ASBL de gestion.

Il apparaît, Monsieur le Ministre que vous devriez vous prononcer sur le RUE tout prochainement. Pouvez-vous nous donner vos conclusions sur le rapport urbanistique et environnemental ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Monsieur le Député, j'ai déjà répondu précédemment à une de vos collègues au sujet de l'enquête publique qui a précédé l'adoption du RUE par la commune

J'ai réceptionné le RUE relatif à la création d'un centre de loisirs le 14 juin 2011. Le délai d'approbation expire le 13 juillet.

Après examen du rapport et du dossier administratif, il apparaît que celui-ci est conforme au prescrit du CWATUPE et aux conditions de l'AGW du 1er avril 2010, révisant le plan de secteur. J'ai également pu noter que les autorités communales ont pris le soin de répondre aux avis émis et aux remarques issues de l'enquête publique.

Vous serez donc heureux d'apprendre que j'ai approuvé le RUE et la déclaration environnementale qui l'accompagne en date du 8 juillet 2011. Le rapport est à présent entre les mains de mon administration qui veille à notifier la décision et se charge de la parution au Moniteur belge.

Ce dossier est un dossier qui me tient particulièrement à cœur puisque j'étais à l'initiative de la clôture de la révision de plan de secteur. Le dossier était à l'époque extrêmement controversé localement et se présentait comme très problématique sur le plan de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Il faut bien reconnaître qu'il y a eu un travail très important qui a été mené par mon administration et mon cabinet, et qui a pu aboutir à une solution positive pour les différentes parties. Celui-ci s'inscrit résolument dans une meilleure intégration locale tant du point de vue de l'environnement que de l'acceptation citoyenne. Je suis donc assez content que ce dossier ait pu avancer rapidement.

Dès lors, les premières demandes de permis pourront être déposées dans les semaines à venir.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Si le ministre est assez content, moi, je suis super heureux et donc, je voudrais le remercier de son investissement personnel, mais aussi ses collaborateurs et l'administration.

En tout cas, pour ce dossier, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE DRAGAGE DES CANAUX, RIVIÈRES ET FLEUVES WALLONS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le dragage des canaux, rivières et fleuves wallons ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, il y a quelques jours, vous annonciez, Monsieur le Ministre, vouloir donner un coup d'accélérateur à la politique wallonne de dragage des canaux, rivières et fleuves wallons. Évidemment, nous ne pouvons que soutenir cet objectif.

Vous savez que c'est un dossier qui me tient particulièrement à cœur. Sous la législature précédente, dans le cadre du Plan Marshall, la Wallonie a défini le transport logistique comme un des pôles de compétitivité sur lequel la Wallonie devait s'appuyer pour assurer son redéploiement économique. Le transport fluvial fait partie intégrante du développement de ce pôle.

Aujourd'hui, la Wallonie compte 451 kilomètres de voies navigables, si les chiffres que j'ai à ma disposition sont exacts. Or, près de 25% de ces voies navigables sont rendues dangereuses, voire impraticables, à cause de la présence des boues.

Vous annoncez que pour 2017, l'ensemble des voies sera nettoyé.

Quel budget annuel — on en a parlé tout à l'heure -, Monsieur le Ministre, comptez-vous y consacrer ? Ce nettoyage sera-t-il assuré *via* le budget classique ou bien d'autres mécanismes de financement seront-ils utilisés ? Quelle technique sera-t-elle utilisée pour traiter ces boues ? Où seront-elles entreposées ?

Si les canaux de Blaton-Ath et Blaton-Péronnes seront dragués, ce n'est apparemment pas le cas du Grand Large de Péronnes, un espace aquatique reconnu dans la région qui permet une multitude de

sports nautiques *via* le centre ADEPS jouxtant le plan d'eau. Je suis étonné de ne pas retrouver le Grand Large dans vos priorités. En effet, voilà 16 ans qu'il n'a pas été dragué. Par ailleurs, il est la seule zone de baignade reconnue en Wallonie Picarde. Selon les récents tests prélevés, les eaux du canal du Grand Large sont actuellement de piètre qualité. La Wallonie y déconseille la baignade.

La faute proviendrait des algues bleues. Information prise, il semblerait qu'un dragage permettrait d'améliorer significativement la qualité des eaux.

En outre, Monsieur le Ministre, le projet de centre de loisirs d'Antoing prévoit un agrandissement du Grand Large. Il serait dès lors opportun d'entamer une réflexion sur le dragage complémentairement à cet agrandissement.

Monsieur le Ministre, étiez-vous au fait des besoins du Grand Large de Péronnes et le dragage de cette zone est-il envisageable ? Qu'en pensez-vous ? Par ailleurs, le dragage pourrait-il faire disparaître le phénomène des algues bleues ?

Vous l'aurez compris, dans la question, il y a deux parties bien distinctes.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Monsieur le Député, je pense qu'on n'a pas reçu la complétude de votre question et je vais donc répondre à ce que j'ai reçu, vous m'en excuserez. Je n'ai évidemment pas de problème à vous répondre ultérieurement, même si c'est pendant le congé, par question écrite.

L'absence de dragage depuis une quinzaine d'années a en effet entraîné divers problèmes pour la batellerie : diminution du tirant d'eau, rétrécissement de la passe navigable, réduction de la vitesse, difficulté pour manœuvrer et, dans le pire des cas, interruption totale de la navigation.

Ces situations concerneraient effectivement 25 % des 451 kilomètres de voies navigables de notre réseau, soit 112 kilomètres. Cependant, ces chiffres peuvent quelque peu être relativisés, car si l'on tient compte de l'intérêt économique des zones, les 25 % du réseau doivent être ramenés à 13,78 %, soit approximativement 54 kilomètres.

L'absence de dragage a également eu pour effet de créer une accumulation d'un important passif, estimé à 6 millions de mètres cubes. Il est tout à fait vrai, même s'il faut, à ce stade, le prendre au conditionnel, comme je l'avais d'ailleurs fait lors de mon intervention à la journée du département des voies navigables, que nous travaillons à l'élaboration d'un plan exceptionnel de rattrapage d'une partie de ce passif sur cinq ans à partir de 2012, afin de remettre à niveau une navigabilité optimale du réseau wallon. L'objectif est que, dès 2017, le dragage d'entretien pourrait reprendre sans autre enjeu financier que les budgets traditionnellement consacrés à l'entretien normal.

Le budget total à y consacrer est très important. Si l'on souhaitait draguer l'ensemble du passif, les 6 millions de mètres cubes, il faudrait plus d'un demi-milliard d'euros. Vous imaginez en francs belges ce que cela fait.

Les estimations actuelles afin d'assurer la navigabilité sont d'au minimum 200 millions d'euros et pourraient dépasser les 250 millions d'euros.

Le financement de ce plan pourrait se faire en partie avec les budgets classiques prévus dans le cadre de mes compétences et, en partie, via un financement alternatif auprès de la BEI, comme prévu par la décision du Gouvernement wallon du 20 janvier 2010.

L'objectif est de rester dans le même ordre de grandeur que le budget actuel consacré au dragage, annuellement soit 23,2 millions d'euros.

Le travail est en voie de finalisation. Il sera discuté au Gouvernement wallon dans les prochaines semaines, c'est-à-dire très probablement au tout début septembre. Le plan sera présenté officiellement après l'approbation par le gouvernement.

Quant aux autres questions, je ne peux deviner les soumissionnaires des marchés publics qui réaliseront les opérations de traitement des boues polluées de type B. Il en est de même pour les lieux de stockage.

Les boues non polluées de type A seront gérées via les centres de regroupement de la DGO2 actuels ou en construction.

Je peux cependant vous signaler que, dans le cadre des marchés actuels, les opérations de dragage sont effectuées par la société momentanée Kalis — Jan de Nul, tandis que le marché de gestion des produits de type B est assuré par la société momentanée Ecoterres-Envirowall.

Le traitement est, pour partie, réalisé via une unité mobile sur barge, avec un filtre-presse et pour l'autre partie, via l'unité fixe de SEDISOL à Farciennes qui utilise le procédé Novosol de Solvay.

Je suis tout à fait disposé à répondre à vos autres questions, mais je n'en disposais pas et, pour le reste, comme vous le voyez, le plan auquel nous travaillons est assez mûr maintenant. Nous devons encore affiner certains chiffres. Nous avons

beaucoup travaillé avec l'administration et la SPAQuE, c'est un tout gros enjeu et *a priori*, il n'était pas évident d'imaginer un plan de financement. Cela semble maintenant tout à fait possible mais il est évident que le gouvernement devra valider cela à la rentrée.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses apportées. D'une part, je sens en tout cas, puisque mon collègue tout à l'heure, percevait ce que vous ne disiez pas, je sens en tout cas que votre volonté d'aller de l'avant dans ce dossier est manifeste.

En tout cas, je vous engage et le PS aussi à amplifier les moyens à consacrer à cette politique pour répondre d'ailleurs à la DPR et aussi à désengorger tout ce qui est routes au profit du fluvial. On est bien d'accord là-dessus.

Deuxièmement, je crois qu'il y a eu une petite problématique pour le transmis de la seconde partie de la question et je vais donc vous le faire parvenir en question écrite, si vous le permettez.

QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLÉ À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES »

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR «LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question de Mme Kapompolé sur «le financement des associations environnementales» et de M. Dodrimont sur «le financement des associations environnementales» à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

La parole est à Mme Kapompolé pour poser sa question.

Mme Kapompolé (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, ma question porte sur le financement d'associations environnementales, telles qu'Inter environnement Wallonie ou le CRIOC.

En fait, ces associations vous ont déjà transmis un cahier de revendications. C'est d'ailleurs la deuxième fois qu'une telle démarche est entreprise. Je voulais avoir votre analyse par rapport à ce cahier de revendications et les suites qui pouvaient y être données si vous n'avez pas encore eu l'occasion d'y répondre. En tout cas, j'aurais aimé un peu plus d'éléments.

Je m'intéresse particulièrement au cas du CRIOC qui me semble assez préoccupant parce que, en fait, ils n'ont pas reçu, à ma connaissance, en tout cas, leur arrêté de subventionnement et donc, forcément, pas leur paiement depuis le mois de janvier 2011. J'aurais donc aimé savoir quand les fonds nécessaires allaient être libérés pour la partie wallonne puisque c'est quand même une association financée de plusieurs manières et par plusieurs niveaux de pouvoir.

Je voudrais citer la DPR qui stipule que: «*L'investissement public en soutien aux organismes actifs en matière d'éducation relative à l'environnement et de protection de l'environnement sera poursuivi avec un souci permanent d'efficacité, de cohérence géographique et de respect des principes d'indépendance. À cet effet, le gouvernement établira un projet de décret visant à assurer un cadre de financement stable, pluriannuel et objectif du monde associatif environnemental. Ce décret déterminera aussi, en ce qui concerne ce monde associatif, des modalités de gouvernance, de transparence, d'indépendance ainsi que de réalisation et d'évaluation des objectifs qui lui sont fixés. Des appels à projets seront organisés pour des missions spécifiques*». Je voulais savoir justement où on en était par rapport à l'élaboration de ce projet de décret. Quand sera-t-il disponible sur les bancs du parlement, d'abord dans cette commission dans laquelle je ne siège pas de façon permanente, mais en tout cas ensuite en séance plénière et avoir votre calendrier pour les prochains mois, sans doute après la session parlementaire concernant ce sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je pressens que je vais me réjouir des réponses que M. le Ministre va donner à ma collègue et donc, je les attends avec la même impatience qu'elle.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Monsieur le Président, Madame et Monsieur le Député, j'ai déjà donné quelques indications tout à l'heure dans le cadre du débat budgétaire.

Le cahier des revendications présenté par Inter Environnement Wallonie au Gouvernement en date du 23 juin dernier a particulièrement retenu mon attention et celle des autres ministres concernés au premier rang soit mes collègues, les Ministres Nollet et Lutgen.

La concrétisation d'un projet de décret visant à assurer un cadre de financement stable du monde associatif fait partie à la fois des engagements de la DPR et de mes priorités. Son élaboration est en cours. Je compte présenter un avant-projet de décret au gouvernement d'ici le mois d'octobre prochain, conformément aux demandes légitimes du secteur que le gouvernement vient d'entendre. Je suis d'ailleurs très content de pouvoir m'appuyer sur une réflexion initiale élaborée par le secteur lui-même. Nous ne partons pas du tout de rien, c'est pour cela qu'il est tout à fait possible d'aboutir dans les prochains mois, ce qui est un garant de bonne adaptation d'un texte aux besoins réels et concrets.

Par rapport aux retards enregistrés au niveau de la procédure d'engagement et de liquidation des subventions, la situation est nettement meilleure en 2011 que l'année passée suite à une meilleure organisation, mais certains retards restent réels. La résolution structurelle n'est pas directement de mon ressort et n'est pas propre aux subsides aux associations environnementales. Le ministre-président en charge de la simplification administrative s'est d'ailleurs engagé à cet égard et a confié une mission à EASI-WAL en lien avec le dossier des retards de subvention. Le Ministre du budget et ses services font également partie de la chaîne décisionnelle.

En ce qui concerne le cas spécifique du CRIOC, le solde de la subvention annuelle ne peut être versé qu'après la réunion clôturant l'année achevée où sont présentés tant le rapport final d'activité que les comptes. En ce qui concerne la clôture de 2010, cette réunion vient d'être organisée par le CRIOC le 30 juin dernier et le rapport approuvé. Toutefois, les comptes doivent encore être analysés et approuvés avant de pouvoir ordonnancer ce solde. Une fois ce solde ordonnancé, la validation effective par la Direction du Budget prend en général, compte tenu des transferts de dossiers et du temps nécessaire pour les contrôles finaux, d'une à deux semaines.

En ce qui concerne l'année 2011, la signature le 29 mars 2011 de la nouvelle convention-cadre 2011-2015 a empêché, dans un premier temps, d'entamer la procédure de préparation de l'arrêté annuel, faute de base légale. Ensuite, différentes étapes se sont succédées et l'accord de mon collègue du budget vient de me parvenir le 1er juillet. La situation sera donc sous peu en ordre, mais il est clair que lorsqu'on aura adopté un décret, les choses sauront beaucoup mieux s'organiser structurellement et on ne devrait plus avoir ce genre de désagrément.

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). – Je voudrais remercier M. le Ministre pour ses réponses qui, à mon sens, vont en partie, rassurer. En partie, pourquoi ? Parce qu'il y a toujours un laps de temps entre les décisions et le versement effectif sur les comptes. Je crois aussi que, dans ces cas-là, ce qui se passe, c'est qu'on essaie d'envoyer assez rapidement un document qui permet aux structures d'avoir des lignes de crédit. On n'est pas dans le cadre de petites associations ici, mais enfin, une fois, cela vaut la peine de le faire.

J'attends évidemment ce décret qui sera soumis au parlement et, comme vous dites, vous vous appuyez sur le cahier de revendications et ça, j'entends bien et je pense que c'est très important pour l'ensemble des associations qui ont pris la peine de le rédiger.

M. le Président. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je veux remercier aussi M. le Ministre pour les réponses apportées et attendre avec mes collègues le mois d'octobre où le texte nous est promis.

QUESTION ORALE DE MME SALVI À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LES MESURES À DEVELOPPER POUR PRÉVENIR LES AFFAISSEMENTS DE SOLS DUS À LA SÉCHERESSE ET AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « les mesures à développer pour prévenir les affaissements de sols dus à la sécheresse et au réchauffement climatique ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, une récente étude a mis en évidence le risque accru d'affaissement des sols dû à la sécheresse en Europe provoquant d'importants dommages aux bâtiments qu'il faudra à l'avenir renforcer.

Le réassureur « Swiss » s'est inquiété du problème en se basant sur les calculs effectués par le groupe et l'école polytechnique fédérale du Zurich. Ils indiquent que les affaissements de sols risquent d'augmenter de 50 % dans certaines régions européennes entre 2021 et 2040.

Ce phénomène de tassement des sols peut provoquer une dislocation des fondations des habitations, des ponts, des installations industrielles et d'autres structures et dans le pire des cas conduire à un effondrement complet des bâtiments.

Voici deux ans, des phénomènes de fissures — je pense que tout le monde s'en souvient — et d'effondrement d'habitations avaient été relevés dans le Hainaut dans la région de La Louvière mais aussi à Roux.

En France qui est particulièrement visée par ce risque, les dommages liés à la subsidence ont augmenté de 50 % les 20 dernières années, engendrant des coûts de 340 millions d'euros en moyenne annuelle dans certaines régions particulièrement touchées par la sécheresse. Ce sont 400000 habitations qui seraient concernées par ce phénomène.

Monsieur le Ministre, j'avais dès lors plusieurs questions qui touchent plus particulièrement notre Région wallonne.

J'aurais souhaité savoir si, aujourd'hui, vous avez pu disposer des résultats de cette étude suisse pour la Wallonie ? Existe-t-il des études de ce type qui auraient été également menées par des centres de recherches ou universités de la communauté ou par la direction géotechnique de l'administration ?

À combien sont estimés en Wallonie les dommages liés à ce phénomène au cours de ces 20 années ? Et combien d'habitations *in fine* seraient visées ?

Quelles sont les zones à risques ? On sait que le Hainaut et les anciennes zones minières ont été davantage exposés. Par rapport à cela, envisagez-vous de faire compléter la cartographie par rapport à ces informations ?

Dès lors, par rapport à ces informations nouvelles, comme on dit qu'il vaut toujours mieux prévenir que guérir, entendez-vous, demain, prendre une série de mesures pour prévenir et limiter les dégâts qui pourraient résulter de ces effondrements ?

Dernière question et c'est plutôt en relation directe avec le secteur des assurances, ne serait-il pas également intéressant sur ce type de dossier, de pouvoir prendre une série de contacts avec ces compagnies afin de réétudier clairement la prise en charge de ces différents risques demain ?

M. le Président. – La parole est à Monsieur le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Nous ne disposons malheureusement pas des résultats de l'étude suisse mentionnée mais la Wallonie a récemment lancé, à mon initiative, une étude sur l'évaluation des impacts des changements climatiques en Région wallonne.

Cette étude a été commanditée par l'Agence wallonne de l'air et du climat. Elle a été coordonnée par les bureaux d'études Ecores et TEC conseil et a fait l'objet de collaborations entre les universités — ULg, UCL, ULB — et les administrations wallonnes. Une large consultation a également été organisée pour asseoir les résultats : le CWEDD, le CESRW et les organisations professionnelles ont pu donner leurs avis et leurs points de vue ont été intégrés aux conclusions de l'étude.

Selon cette étude, les instabilités de terrain qui peuvent être sensibles aux aléas climatiques sont les phénomènes karstiques et le retrait gonflement des argiles. Néanmoins, ce lien entre instabilité de terrain et changements climatiques n'est pas encore évident ni bien compris. De plus, il est souvent difficile de dissocier clairement les effets climatiques — sécheresse — et les effets dus à d'autres aléas — variations des nappes, effets des pompages, modifications hydrogéologiques dues aux activités humaines, *et cætera*. Il est donc nécessaire d'améliorer les connaissances à ce sujet et d'identifier les zones les plus vulnérables avant de se précipiter dans l'élaboration de mesures.

Par ailleurs, la Direction des risques industriels, géologiques et miniers, la DGRIM, en charge de la carte géologique et des risques géologiques et miniers, n'a connaissance que de quelques cas qui leur ont été soumis ou rapportés qui pourraient être liés à des tassements du sol ou du sous-sol immédiats suite à une période de sécheresse. La Direction de la géotechnique n'a également, à ce jour, jamais eu à traiter de dossiers relatifs à des mouvements du sol consécutifs à la sécheresse, pour des ouvrages gérés par le SPW.

La DRIGM n'a pas connaissance des cas de Roux évoqués. Quant à ceux de La Louvière, sans plus de précision, on peut sans doute supposer qu'il s'agit de l'accident de Saint-Vaast, qui n'a rien à voir avec une période de sécheresse, mais qui est lié à une perturbation brutale d'un aquifère captif.

Les quelques cas qui sont parvenus à l'attention de la cellule sous-sol/géologie de la DRIGM sont liés au tassement du matériau meuble de remplissage de poches karstiques superficielles, lors de périodes de sécheresse prolongée. Les dégâts constatés sont généralement des fissures plus ou moins ouvertes dans les maçonneries.

Aucune cartographie spécifique n'a été envisagée étant donné la non-visibilité de ces poches, leur taille souvent modeste et leur répartition plutôt aléatoire. *A priori*, toutes les zones d'affleurement des calcaires ou des craies reprises sur la carte

géologique sont susceptibles de renfermer de telles poches karstiques.

Dans ces zones calcaires, il suffit de simples précautions pour assurer la stabilité des constructions. Pour les nouvelles constructions, des essais de sol suivant une maille assez serrée et une étude géotechnique et géologique les interprétant de manière claire doivent permettre de détecter les poches karstiques à faible profondeur et d'adapter les fondations. Dans les zones connues pour leurs formations à argiles gonflantes, des fondations adaptées, voire un radier, peuvent parer à ces dommages. Par ailleurs, un drainage correct des abords des constructions doit permettre de maintenir un état hygrométrique du sol assez bas.

Quant aux contacts avec le secteur des assurances, ceux-ci interviendront dans le cadre de l'élaboration du futur plan wallon d'adaptation aux changements climatiques, qui prévoit une série de consultations.

Voilà Madame la Députée, pour ce cours de géologie, cette question étant assez technique. J'espère que vous avez un certain nombre de réponses, vous voyez qu'on ne reste pas sans rien faire, mais on n'a pas encore la connaissance complète des phénomènes.

M. le Président. – La parole est à Madame Salvi.

Mme Salvi (cdH). – Je remercie effectivement le Ministre pour cette réponse très technique mais très complète. Je suis ravie, effectivement, qu'une première étude ait pu avoir lieu et, honnêtement, je n'en ai pas connaissance. Donc, si on peut la recevoir pour l'analyser plus en profondeur, cela m'intéresserait et j'entends bien que, par ailleurs, au niveau de la Région wallonne pour l'instant, on n'a pas encore objectivement pu établir un lien de cause à effet. C'est le cas par ailleurs en France.

Je pense que c'est un dossier qu'il ne faut pas laisser de côté, auquel il faut s'intéresser et sans doute que l'étude et ses conclusions pourront vous permettre, demain, de prendre une série de mesures, le cas nécessaire.

QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « L'APPROBATION PAR UN ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU RÉSULTAT DE L'ÉTUDE DE ZONES D'ASSAINISSEMENT AUTONOME PRIORITAIRE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'approbation par un arrêté ministériel du résultat de l'étude de zones d'assainissement autonome prioritaire ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, la directive européenne 2000/GO/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau impose d'atteindre un bon état qualitatif général des masses d'eau pour 2015.

Pour atteindre cet objectif, le code de l'eau stipule que le ministre peut déterminer des zones prioritaires en matière d'assainissement autonome.

L'arrêté ministériel du 27 avril 2007 établit la liste de ces zones prioritaires, à savoir :

- les zones de baignade et leurs zones d'amont ;
- les zones de prévention pour la protection des captages ;
- les masses d'eau nécessitant des mesures spécifiques en rapport avec la protection des espèces visées par le réseau Natura 2000
- les masses d'eau à risques pour lesquelles l'incidence de l'assainissement autonome est prépondérante.

Ces zones d'assainissement autonome prioritaire doivent faire l'objet d'études de zones afin de déterminer les équipements à installer par les propriétaires des immeubles concernés et les délais de mise en œuvre pour atteindre l'objectif fixé par la directive européenne.

Conformément à l'article 279 du Code de l'eau, c'est la SPGE qui est chargée de l'élaboration de ces études. Elle en confie la réalisation aux organismes d'assainissement agréés sous sa responsabilité et sa supervision.

Ces études devaient toutes être terminées pour fin 2010 selon un phasage défini dans l'arrêté précité, certaines devant être terminées pour fin 2008 et d'autres pour fin 2009.

La SPGE transmet chaque étude de zone finalisée à la DGOARNE qui doit transmettre au ministre cette étude et sa proposition de décision dans les 30 jours à dater de la transmission de l'étude par la SPGE.

Le ministre approuve par arrêté ministériel le résultat de l'étude de zone sur proposition de l'administration dans les 30 jours à dater de sa réception. Ceci c'est le suivi de tout le dossier.

À ma connaissance, à ce jour, aucun arrêté ministériel n'a été pris, ce qui engendre un retard important de nature à ne pas pouvoir rencontrer les

objectifs de préservation de l'environnement que le Gouvernement wallon s'est fixés pour répondre aux impératifs de la directive-cadre.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous informer du nombre d'études de zones finalisées et transmises par la SPGE à l'administration et quelles sont les dates de transmission ? Combien d'études de zones ont fait l'objet d'une transmission au cabinet avec projet d'arrêté ministériel et quelles sont les dates de transmission ?

Monsieur le Ministre, pourquoi aucun arrêté ministériel n'a-t-il encore été pris au jour d'aujourd'hui ? Suite à ce retard, les délais pourront-ils être tenus et quelles sont vos intentions à ce sujet pour répondre à la directive-cadre européenne ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Sur un total de 236 études de zones, 71 études de zones ont été finalisées et transmises par la SPGE au SPW. L'essentiel des études a été transmis au SPW à partir de février 2009. À ce jour, quatre projets d'arrêté ministériels ont été transmis par le SPW à mon cabinet.

Mon cabinet, la SPGE et le SPW se sont accordés sur les éléments devant figurer au niveau de l'arrêté ministériel et valident actuellement le processus d'information des organismes d'assainissement agréés et des citoyens.

Par ailleurs, conformément au nouveau contrat de gestion 2011-2016 entre le gouvernement et la SPGE, approuvé en date du 23/06/2011, la SPGE est chargée de développer un outil informatique permettant de suivre la mise en conformité de l'assainissement dans les zones prioritaires.

Les arrêtés ministériels, approuvant les résultats des études de zones finalisées et définissant les mesures en termes d'assainissement autonome, seront signés dès septembre 2011.

Les modifications qu'ils pourraient entrainer au niveau du régime d'assainissement — passage du régime autonome vers le régime collectif — seront intégrées dans la révision des plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique qui est actuellement en cours. C'est déjà le cas pour le projet de révision du PASH de l'Ourthe approuvé en première lecture par le Gouvernement le 7 juillet et l'approbation des résultats des études de zones se fait donc de manière concomitante avec la révision des PASH. Je pense que c'est la dernière question orale de cette année.

M. le Président. – De cette session. La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Je m'excuse, mais cela a l'air d'avancer lentement. J'aurais vraiment souhaité savoir si on allait pouvoir répondre dans les délais impartis par les impositions au niveau européen.

Je pense qu'on a vraiment un devoir d'être en ordre au niveau de l'assainissement de nos zones, c'est primordial et je souhaite vraiment que, pendant les vacances qui s'annoncent, vous appuyiez quelque part sur l'accélérateur pour qu'on maintienne une vitesse de croisière parce que je m'inquiète de savoir si on va vraiment tenir les délais impartis. Je pense que c'est vraiment nécessaire que l'on s'attache à ce domaine.

M. le Président. – Ceci met fin à nos travaux. La séance est levée.

- *La séance est levée à 13 heures 10 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Michel de Lamotte, Président

M. Hugues Bayet, PS

M. Yves Binon, MR

M. Willy Borsus, MR

Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR

M. Xavier Desgain, Écolo

M. Philippe Dodrimont, MR

M. Dubois, Auditeur-adjoint à la Cour des comptes

M. Alfred Gadenne, cdH

Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH

M. Yvon Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

Mme Joëlle Kapompole, PS

M. Benoît Langendries, cdH

Mme Véronique Salvi, cdH

M. Daniel Senesael, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	Allocation budgétaire
ADEPS	Administration de l'éducation physique et des sports
AGW	Arrêté du Gouvernement wallon
APE	Aide à la promotion de l'emploi
ASBL	Association sans but lucratif
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
BEI	Banque européenne d'investissement
CCUE	Cahier des charges urbanistiques et environnementales
CDT	Cellule du développement territorial
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CIF	Cellule d'informations financières
CO	Monoxyde de carbone
CPAS	Centre public d'action sociale
CPDT	Commission permanente du développement territorial
CRAT	Commission régionale pour l'aménagement du territoire
CRIE	Centre régional d'initiation à l'environnement
CRIOC	Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs
CSRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CWATUPE	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie
CWEDD	Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable
DGA	Direction générale de l'agriculture
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie
DGO	Direction générale opérationnelle
DGOARNE	Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
EASI-WAL	E-Administration et simplification
ETP	Équivalent temps plein
Forem	Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi
gsm	Système global pour communications mobiles
HP	habitat-permanent
IBPT	Institut belge des postes et des télécommunications
IBW	Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon

ISSeP	Institut scientifique de service public
OIP	Organisme d'intérêt public
OWD	Office wallon des déchets
PASH	Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique
PCA	Plan communal d'aménagement
PCM	Plan communal de mobilité
PME	Petites et moyennes entreprises
PMR	Personnes à mobilité réduite
PTP	Programme de transition professionnelle
RESA	Relance économique et de simplification administrative
RUE	Rapport urbanistique et environnemental
SAED	Sites d'activité économique désaffectés
SAR	Sites à réaménager
SAR	Sites à réhabiliter
SCRL	Société coopérative à responsabilité limitée
SDER	Schéma de développement de l'espace régional
SOS	Save Our Souls (Sauvez nos âmes)
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPGE	Société publique de gestion de l'eau
SPRL	Société privée à responsabilité limitée
SPW	Service public de Wallonie
SRWT	Société régionale wallonne des transports
SSC	Schéma de structure communal
TEC	Société de transport en commun
TPE	Très petite entreprise (moins de cinq travailleurs)
ZACC	Zone d'aménagement communal concerté
ZAEM	Zone d’activité économique mixte